

Séance du jeudi 9 décembre 2021 – après-midi

Sitzung vom Donnerstag 9. Dezember 2021 – Nachmittag

Présidence : Ruppen Felix, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance – Eröffnung der Sitzung: 09.12.2021, 14:00 h

Ordre du jour - Tagesordnung:

1. Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 6 (première lecture)
Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 6 (erste Lesung)
2. Rapport de la Commission de rédaction
Bericht der Redaktionskommission
3. Modification du règlement de la Constituante
Änderung des Reglements des Verfassungsrates
4. Désignation des président-e-s et vice-président-e-s des commissions thématiques
Wahl der Präsidenten/innen und Vizepräsidenten/innen der thematischen Kommissionen
5. Collège présidentiel 2022 : Election de deux membres
Präsidialkollegium 2022: Wahl von zwei Mitgliedern

1. **Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 6 (première lecture)**
Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 6 (erste Lesung)

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Ich bitte Sie, Platz zu nehmen, damit wir unsere Debatte fortführen können. Meine sehr verehrten Damen und Herren vom Verfassungsrat, sehr geschätzte Kolleginnen und Kollegen vom Präsidialkollegium, sehr geehrter Herr Generalsekretär, geschätzte Mitarbeiter/-innen vom Generalsekretariat, dem Dolmetscherteam, der Technik, meine sehr verehrten Damen und Herren, die unsere Debatte auf Canal 9 verfolgen. Ich begrüße Sie zur Nachmittagssitzung. Ich bitte Sie, sich einzuloggen mit Ihrer Karte und die orange LED muss dauend leuchten. Ich weise Sie noch einmal daraufhin, dass die Anweisungen des Schutzkonzepts zu respektieren sind und erinnere Sie daran, dass das Tragen der Maske im Saal, im Gebäude und auch wenn Sie sprechen zu tragen ist. Wir befinden uns bei der Lesung Kommission 6. Wir konnten am Mittag noch den Artikel 628 abschliessen, kommen nun zu Artikel 629 Zukunftsfragen, dafür gebe ich der Berichterstatterin Frau Corinne Duc Bonvin das Wort.

Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Merci monsieur le président. Chères et chers collègues, dans le but de préparer l'avenir, notre commission propose que l'Etat s'appuie sur un organe de prospective destiné à identifier les évolutions sociales, techniques, scientifiques, économiques, politiques et d'en rendre compte aux autorités. Il a pour vocation de contribuer à surmonter les blocages ou préjugés liés à la méconnaissance des faits scientifiques. Plus concrètement, cette instance vise à favoriser des relations d'échanges entre disciplines, embrasser les problèmes futurs de l'Etat dans une perspective plus large et enfin, améliorer le dialogue entre la politique et les différents champs scientifiques.

Il est toutefois bien clair que l'organe de prospective ne doit en aucun cas oeuvrer seul. Selon les thèmes de réflexion qu'il a à traiter, il s'entoure des compétences nécessaires. Le canton de Vaud s'est doté d'un tel organe avec pleine satisfaction. Son rapport a permis aux politiques d'avoir une source basée sur des faits scientifiques pour établir un programme de législature. Ce rapport n'a pas vocation à prédire l'avenir ni à établir des priorités politiques, mais a pour but d'alimenter la réflexion des autorités cantonales. A cette fin, il identifie d'une part les tendances lourdes auxquelles le canton n'échappera pas et, d'autre part, les facteurs d'influence qui auront un impact sur lui, sans que leur évolution ne soit certaine. Il décrit des possibles explorés au travers de scénarios qui mettent en évidence la multitude des combinaisons pouvant se produire et qui sont susceptibles d'influer sur l'avenir du canton. Le canton de Genève a emboîté le pas du canton de Vaud et, dès le début de la législature 2018. Pour notre commission, il est important que cet organe de prospective s'appuie sur un référentiel de valeurs plaçant l'humain au centre de ses préoccupations. Merci de votre attention.

Danke Frau Berichterstatterin, ich erteile das Wort an Herrn François Quennoz.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, le groupe UDC souhaite biffer l'article 629 ayant pour but de créer un organe de prospective sur le canton du Valais. Ce concept d'organe de prospective est inspiré, comme il a été dit, du modèle vaudois. Il est dès lors intéressant d'observer les résultats et l'efficacité de cet organe sur le canton de Vaud. Quelques recherches suffisent, au contraire de ce qui a été mentionné par notre rapporteure, de comprendre que l'organe de prospective peine à trouver sa place chez nos voisins vaudois et que ce dernier pourrait même être considéré comme étant en mort clinique. Ayons donc la sagesse de prendre acte de cette réalité et donc de refuser la mise en place d'un tel organe en Valais. Il s'agit là de la création d'un

gadget supplémentaire qui, une fois encore, affaiblit le pouvoir et l'autonomie du Grand Conseil. L'UDC vous incite donc, en résumé, à refuser la mise en place d'un organe de prospective et, au contraire, de voter pour des gens bénéficiant d'une vision politique.

L'UDC demandera le vote sur l'amendement 629a135 qui souhaite la mise en place d'un système d'indicateurs de mesure du bien-être. Il est évident que la recherche économique s'intéresse de plus en plus à ces indicateurs alternatifs, à l'indicateur bien connu du PIB, nous aurions pu évoquer l'IDH, l'indice de développement humain qui se base sur le PIB, l'espérance de vie mais aussi le niveau d'éducation. Naturellement, dans le cadre de son amendement, notre collègue Madame Carron évoque le bonheur national brut, appliqué d'ailleurs de manière stricte au Bouthan, de manière tellement stricte que le tabac y a été interdit.

Dans la réalité, le BNB pour son diminutif du Bhoutan, s'apparente plus à un fantastique outil marketing afin de cacher la poussière sous le tapis.

D'ailleurs, cet outil n'empêche pas le royaume de connaître des crises importantes dans sa gestion migratoire et dont l'accès au monde du travail chez les jeunes. Au-delà de ces éléments, il n'y a aucune raison de constitutionnaliser un indicateur. Bien que la constitutionnalisation d'indicateurs de la mesure du bien-être transpire la bienveillance, il n'en demeure pas moins totalement inutile. Merci.

Danke Herr Quennoz, ich erteile das Wort an Herrn Johan Rochel.

Rochel Johan, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, chers collègues, merci beaucoup, 2 sujets donc à l'ordre de cet article, d'abord l'organe de prospective et puis la question des indicateurs de bien-être. Sur l'organe de prospective, la proposition d'Appel Citoyen, c'est de vraiment clarifier ce qui est souhaité en disant mettre en place un organe de prospective, le modèle vaudois nous paraît tout à fait intéressant. Réponse à mon collègue Quennoz, je pense pas qu'on est là, nous sommes là collectivement pour défendre les travaux des Vaudois sur cette question. Le fait est que d'avoir dans l'administration un organe qui a pour mission de se projeter dans le futur, de scénariser le futur, sans prendre de décisions politiques bien entendu, là je suis complètement d'accord avec mon collègue Quennoz, c'est le Grand Conseil, c'est les élus de l'exécutif qui ont pour mission de faire l'arbitrage politique, mais d'avoir les informations factuelles sur les différents scénarios possibles, en prenant en compte les évolutions démographiques, en essayant d'analyser certains grands trends qui vont impacter d'une manière ou d'une autre le canton du Valais, l'Etat se dote d'un vrai outil pour améliorer sa prise de décision. Donc, c'est quelque chose qui est complémentaire à la prise de décisions politiques que nous souhaitons créer ici. Et je pense que le verbe mettre en place que nous proposons est plus clair. Ce que nous souhaiterions éviter, pour être honnête avec vous, c'est que l'Etat donne une fois un mandat à quelqu'un d'extérieur, cette personne extérieure fait quelques recommandations et puis c'est tout. L'effort de prospective il va beaucoup plus loin que simplement un mandat à une personne extérieure qu'on prend plus ou moins en compte dans une séance de l'exécutif ou auprès des commissions du Grand Conseil, c'est vraiment un organe qui fait partie de l'Etat et qui a pour mission aussi d'informer les personnes présentes dans l'administration cantonale, et pourquoi pas aussi au niveau des communes, sur ces grands scénarios, sur ses grands trends, donc il y a un effort qui va dans les 2 sens, la personne ou le groupe, l'équipe qui est en place, elle apprend de ce qui se passe, elle comprend les contraintes de l'action publique. Et puis, elle les nourrit en retour avec des réflexions sur le long terme, c'est ça le vrai défi de cet organe de prospective, c'est d'amener de la pensée long terme dans l'administration, dans les prises de décisions politiques. Donc, voilà sur le premier point je vous encourage à suivre notre proposition d'amendement.

Et puis sur la proposition de notre collègue Carron, alors là, je ne sais pas, j'ai pas lu la même chose que mon collègue Quennoz, je ne vois pas mention du bonheur national brut. Je vois mention d'un système d'indicateurs de mesure du bien-être. Et avec cette formulation qui est très neutre, qui appelle simplement à développer un système avec plusieurs indicateurs pour

mesurer quoi, le bien-être, ça me paraît quelque chose de tout à fait correct, je pense pas qu'on a besoin de marcher dans l'affaire du Bhoutan dans la mesure d'indicateurs qu'on peut trouver discutables, certainement pour des très bonnes raisons, on demande simplement à l'Etat d'enrichir sa palette d'indicateurs pour mesurer le bien-être, donc de quitter le PIB qui dit toute la vérité et rien que la vérité sur l'état actuel de la société, pour aller vers quelque chose qui est plus large. Et ça ça me paraît tout à fait intelligent, à nouveau dans une perspective d'enrichir et de rendre plus intelligente l'action publique, on va lui donner d'autres indicateurs, les indicateurs vont mettre en lumière d'autres réalités qui sont là, simplement si on ne les voit pas alors on ne peut pas agir politiquement, publiquement sur ces différentes questions et donc il faut les mettre en lumière pour ensuite rendre possible l'action publique. Et là, la proposition de la collègue Carron, que la commission a repris à son compte, donc au fond la proposition de la commission, paraît tout à fait à même de donner cette légitimité à une palette d'indicateurs qui est plus riche que celle que nous avons actuellement pour guider l'action publique. Voilà merci pour votre attention.

Danke Herr Rochel, ich erteile das Wort an Herrn Alain Léger.

Léger Alain, membre de la constituante, PDCVr

Monsieur le président, chers amies et amis Constituants, le groupe PDC ne veut pas d'un nouvel organe qui s'ajouterait aux autorités étatiques du canton, la différence est là. C'est pourquoi nous proposons de biffer cette phrase "s'appuie sur un organe de prospective". Notre proposition a le même but que l'article 629 mais en s'appuyant sur nos services déjà existants. Un appareil développé d'administration mais aussi de formation de qualité des HES nous stimule, nous font réfléchir, propose chaque jour des projets pour demain.

L'Etat développe aussi cette politique à travers le Grand Conseil où 260 élus venant de tout le canton portent ces problématiques et préoccupations avec des solutions souvent pertinentes. Voilà pourquoi le PDC propose ce changement.

Danke Herr Léger, ich erteile das Wort an Frau Florine Carron.

Carron Florine, membre de la constituante, Les Verts et citoyens

Je remercie Johan Rochel pour son intervention par rapport aux indicateurs de bien-être, effectivement ça n'a rien à voir avec l'outil de mesure du bonheur national brut au Bhoutan. Là on parle vraiment d'indicateur et de développement local.

L'Etat met en place un système d'indicateurs de mesures du bien-être, mesdames et messieurs du Collège présidentiel, chères et chers collègues, un modèle innovant et unique pour la promotion durable du bonheur et du bien-être dans le canton du Valais, voilà ce dont j'aimerais vous parler. Comme le dit Avinto, anciennement directeur du centre du bonheur national brut au Bhoutan, le désir d'être heureux unit tous les peuples. Depuis des temps immémoriaux, nous nous efforçons d'atteindre le bonheur et le bien-être sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de religion, de statut social, ou d'opinion politique. La majorité d'entre nous, en particulier dans les pays développés de l'occident, a poursuivi le concept de réalisation du bonheur et du bien-être par la prospérité matérielle. Les progrès réalisés sont remarquables. D'importants progrès techniques et scientifiques permettent aujourd'hui à de nombreuses personnes de vivre plus confortablement mais, malgré cette augmentation constante de la prospérité, le bonheur perçu des gens ne croît pas de manière linéaire.

Pendant ce temps, la ruée vers les valeurs matérielles devient de plus en plus rapide et exigeante, voire surchargeante pour les gens et pour notre planète, surtout en période de grande crise, il devient encore plus clair à quel point il est fragile et donc risqué de construire notre bonheur uniquement sur des valeurs matérielles, sur les choses qui peuvent perdre de leur valeur d'un moment à l'autre. D'autre part, des aspects tels que la compassion, les soins, la proximité avec la nature, le bien-être psychologique et physique, la communauté, le travail bénévole, la

famine, l'environnement social, etc., etc. Il n'existe pas de système et d'indices complets pour enregistrer et mesurer leur état et leur changement.

Ainsi, en dehors des périodes de crise, leur importance est rapidement oubliée. L'incertitude et l'insatisfaction à l'égard des systèmes existants ne cessent de croître et avec eux, la prise de conscience, ce que nous a menés jusqu'ici ne nous mènera pas plus loin. La révélation que les crises mondiales ne peuvent être surmontées par l'action conjointe de la politique, des entreprises, des organisations et de la population souligne l'urgence de nouveaux modèles et approches qui tiennent pleinement compte des aspects si importants pour le bien-être des personnes. Il existe de nombreuses approches et initiatives prometteuses de la part de la population. Toutefois, la population [...] ne dispose pas d'une approche globale sur la base de laquelle le Gouvernement, les entreprises, les organisations et la population peuvent suivre conjointement et efficacement un programme qui tient compte des besoins réels de toutes les parties concernées. C'est pour ces raisons que je vous encourage à soutenir cet amendement 629a131, afin que l'Etat puisse mettre en place un système d'indicateurs de mesure du bien-être. Et je remercie la commission 6 pour avoir repris mon amendement, merci pour votre écoute.

Danke Frau Carron, ich erteile das Wort an Herrn Arnaud Dubois.

Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR

Merci monsieur le président. Monsieur le président, chères et chers collègues, un petit mot pour l'amendement VLR 629.132. Peut-être d'abord vous dire effectivement que le groupe VLR soutient la commission dans son envie de demander à l'Etat de s'appuyer sur un organe de prospective. Là, je pense peut-être en réponse à mon collègue Quennoz et comme ça été dit par notre collègue Rochel, c'est important de dire que cet organe ne sera pas amené à prendre des décisions mais c'est vraiment un organe qui est là pour alimenter la réflexion, un organe qui doit servir d'aide à la prise de décision Concernant le coeur de notre amendement qui demande de supprimer la fin de la phrase finalement, la fin de la phrase qui veut imposer déjà à ce futur organe des indicateurs à prendre en compte. Nous pensons qu'il est mieux de ne pas fixer maintenant, ici et maintenant dans la constitution, les indicateurs qui seront peut-être pertinents plus tard. C'est certainement à l'organe de prospective ou alors au mandant, donc ça sera peut-être le Conseil d'Etat, pourquoi pas, imaginons le Grand Conseil une fois, qui propose les indicateurs, mais c'est pas à nous maintenant de penser les indicateurs qui seront pertinents pour les 50-60 prochaines années. Merci beaucoup.

Danke Herr Dubois, ich erteile das Wort an Herrn Léonard Bender.

Bender Léonard, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je reviens sur l'amendement Carron sur la mesure du bien-être.

Selon l'Office Fédéral de la statistique, il y a une définition de la mesure du bien-être, ce que je vais citer maintenant, donc la question de savoir comment va la population d'un pays est d'une importance centrale pour la politique, la société et l'économie. Par bien-être on entend aussi bien la situation matérielle, par exemple revenu, fortune, que la situation immatérielle de la population, par exemple formation, santé, relations sociales. Les conditions de vie objectives mais aussi leur perception subjective jouent un rôle important à cet égard. Donc, on voit que la Confédération se fait du souci pour notre bien-être. Et puis, en tant que Valaisans, nous savons que nous sommes peut-être l'un des cantons les plus pauvres de Suisse, mais sommes nous l'un des plus malheureux ? Nous ne savons pas et nous pensons plutôt le contraire, enfin nous le savons, nous savons que nous sommes plutôt heureux. Mais pourquoi sommes-nous heureux ? Est-ce que c'est la beauté des paysages, est-ce que c'est le travail, la proximité, les amis ? Et je pense que c'est très intéressant de le savoir de manière statistique pour améliorer le bien-être. Nous ne serons pas d'ici les 20 prochaines années le canton le plus riche de Suisse,

malheureusement, je crois que je peux peut-être me tromper, j'espère me tromper, mais essayons de rester peut-être l'un des cantons les plus heureux, et je pense que cet article n'est pas futile, il est très important et on voit qu'au niveau de la statistique, ça existe déjà, donc je pense que c'est important qu'on puisse le mettre, ça ça n'est pas un gadget. Merci.

Danke Herr Bender, ich erteile das Wort an Frau Fabienne Murmann.

Murmann Fabienne, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, auch unseres Erachtens bedarf es keiner weiteren Behörde in Form eines Gremiums mit seiner gesamten Entourage. Folglich unterstützen auch wir den Antrag der PDCVr und die Organisation der Zukunftspolitik ist nicht Sache der Verfassung und es ist in die Ausführungsgesetzgebung aufzunehmen, wie dies zu organisieren ist und daher verlangen auch wir die Abstimmung zum Abänderungsantrag 629a.135. Besten Dank.

Danke Frau Murmann, ich erteile das Wort an Frau Jenny Voeffray, welche für die Kommission spricht.

Voeffray Jenny, membre de la constituante, PDCVr

Monsieur le président merci, chères et chers collègues, je parle ici au nom de la commission pour défendre cet organe de prospective, on est bien tous d'accord que pour élaborer la planification d'un programme politique avec une vision à long terme, l'Etat doit forcément se baser sur des études prospectives, afin d'anticiper les choses et d'agir et non pas réagir, c'est-ce qu'il fait déjà maintenant, vraiment, on sait, on a confiance en eux, ils le font comme ça. Simplement, chaque organe politique aussi dans les communes ils font ça, chacun fait des études prospectives de son côté et personne ne met tout ça ensemble. Je prends l'exemple d'une petite station que je connais bien, qui a fait une étude prospective pour étudier le tourisme dans sa région avec ce qu'on peut faire. Cette étude prospective a été mandatée bien sûr, a coûté de l'argent, mais finalement peut-être que la même station enfin pas la même mais du même style dans le Haut-Valais, aurait besoin d'un tel rapport et pourrait se baser la même chose, elle sait même pas que quelqu'un l'a déjà fait. Donc, dans ces études prospectives, on parle de développement durable, de technologie solaire, de mobilité et peut-être que ce serait utile aussi même à une petite commune de plaine, tout ce qui sort de ces études de prospective qui sont actuellement demandées de part et d'autres dans l'ensemble du canton. Donc, l'idée de la commission c'était d'élaborer un organe central de prospective qui justement récolte et coordonne l'ensemble des thématiques dans un seul et unique rapport où chacun, donc chaque commune, chaque autorité politique communale ou cantonale pourra y trouver les informations dont il a besoin pour ses propres intérêts.

Peut-être que ce qui a pas été compris c'est qu'on crée pas tout un service, c'est pas une immense structure, il s'agit plutôt d'une commission composée de professionnels et, comme l'a dit déjà, comme l'ont déjà dit quelques personnes, il ne s'agit pas de donner des décisions, c'est vraiment de donner, de prévoir un peu, voir ce qui va se passer, donner des tendances. Les décisions politiques resteront toujours aux mains des politiques favorables, ça va de soi. Donc, il faut vraiment l'organe de prospective, il est là pour mettre à disposition de toutes les autorités des outils indispensables à la planification de ses programmes. Et c'est éviter de multiplier les coûts des études prospectives de part et d'autres du territoire. Un autre avantage non négligeable justement, c'est que un organe de prospective a comme mission de faire en sorte que les données soient régulièrement mises à jour en fonction des évolutions. Je vous parlais de la petite station tout à l'heure, ils vont faire une fois, il vont pas faire ça chaque 4 ans. Un organe de... il est capital d'assurer ce suivi et seule une coordination centrale par un organe ou commission vouée à cette thématique peut réaliser cela de façon professionnelle. En effet, les membres d'un tel organe sont des experts dans les domaines spécifiques et donc au courant des dernières évolutions, et pour répondre à Monsieur Quennoz, c'est vrai que dans le canton de Vaud, ce qui est discuté, c'est le

fait qu'il y ait des politiques dans l'organe de prospective parce que le but justement c'est de rester neutre.

On a parlé de la Finlande, j'y reviens, c'est le premier pays qui a mis en place un rapport de prospective à l'intention du Gouvernement. Il a fait ça en 1993 déjà. Ce rapport est reconduit à chaque période électorale afin de rester à jour et de constamment prendre en compte les dernières tendances, les nouveautés, les évolutions technologiques ou simplement les évolutions de mode de vie. Un chapitre entier est consacré, par exemple au développement durable et au well being, comme ils le disent. C'est eux qui nous ont inspiré l'article, c'est le fait qu'il y ait du well being dans un organe de prospective. Contexte et diversité économique, on en parle, capacité de l'entrepreneuriat, l'éducation, la formation, la participation citoyenne, tout ça est compris dans le rapport de prospective établi par la Finlande.

Dans les rapports de prospective figurent non seulement ces prévisions mais également des propositions concrètes de solutions envisageables et ces propositions concrètes de solutions envisageables sont présentées au gouvernement et aux politiques pour qu'eux puissent prendre les décisions, pour répondre aux défis du futur. A Genève et dans le canton de Vaud, on a dit, ils ont créé, ils ont fait Vaud 2035 et Genève 2050. Donc, pour conclure, se doter d'un organe de prospective, c'est permettre au canton du Valais de formaliser en fait quelque chose qui existe déjà, de structurer de façon plus concrète et plus efficiente, ce qui est partiellement réalisé aujourd'hui. Merci de votre attention.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke Frau Voeffray. Ich habe noch eine Wortmeldung von Herrn Philippe Bender, aber nach dem Sprecher der Kommission ist das nicht mehr üblich, dass Sie das Wort erhalten..... Es ist aber, wie ich vorher angekündigt hat, ist es die Sprecherin der Kommission und Sie hätten sich in dem Moment einbringen müssen..... Also wenn Herr Raboud nachher auch noch spricht, erteile ich Ihnen Herr Bender auch noch das Wort.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Il n'y a pas besoin d'avoir un organe de prospective pour avoir la bienveillance. Simplement, j'aimerais vous dire ceci : mais dans quel Valais sommes nous ? Dans quel pays sommes nous ?

À Moscou, l'Etat disait si la société était bonne, belle et si tout allait bien. Mais imaginez ici que l'on crée à côté du Conseil d'État, à côté du Grand Conseil, à côté des services de l'administration, un organe scientifique, soit disant, qui dirait ce qu'il faut faire. Mesdames, messieurs, dans l'histoire du Valais, l'irruption de la science et de la statistique est venue par la révolution française et par Napoléon et on sait toute la peine qu'il a fallu pour que cela se concrétise. Je dirai simplement ceci : mesures du bien-être, mais oui, mais on est en train presque de vitupérer, je ne dirai pas le capitalisme, mais tout ce qui fait la matière. Or, il n'y a pas de bien-être sans prospérité matérielle. Il n'y a pas de social sans richesse créée, il n'y a pas non plus, je dirai, de vie individuelle ou collective lorsque l'on a la crainte du futur, lorsque l'on vit dans la misère, regardez des pays où il y a 30% de chômage qui sont autour de nous. Il y a pas besoin d'un organe de prospective. J'ai été étonné d'entendre que l'Etat allait dire à la société comment elle se porte. Mais avez-vous mesuré ce que cela veut dire ? Stadt dit à la Gesellschaft, à nous, comment nous sommes si nous sommes bien ou pas, mais nous sommes en train de dériver complètement cet après-midi alors que le soleil est là.

J'ajouterai ceci, mesdames, messieurs, cette conception, cette vision d'une société ou d'individus qui n'aimeraient pas la prospérité ou la croissance ou la matière, c'est une vision qui est fautive. Regardez l'histoire du Valais, nous sommes partis de la pauvreté la plus absolue à part l'aristocratie ou certaines familles, nous sommes sortis de la fange, nous sommes sortis des canelons, nous sommes sortis dans le Haut-Valais de la misère pour arriver à ce que nous sommes

aujourd'hui. Le meilleur organe de prospective, c'est celui que le peuple veut, c'est le Grand Conseil, c'est celui que le peuple désigne, et c'est le Conseil d'Etat, et c'est celui de l'administration que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil nomment.

Le reste, le reste, c'est donner trop de pouvoir, on dit à des scientifiques, mais croyez-vous que la science soit neutre dans cette affaire ? Elle n'est pas neutre la science, elle veut nous conduire à travers cette vallée des larmes, vers une sorte de jardin d'Eden. Je dis non à cela, je dis soyons réalistes, faisons une constitution pour le Valais d'aujourd'hui, un Valais qui souffre oui, un Valais qui travaille mais pas un Valais à qui on va dire le bien-être, c'est comme ça, c'est ça comme ça. Merci.

Danke Herr Bender, und nun kommt der Kommissionspräsident Herr Raboud noch zum Wort.

Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Merci monsieur le président, voilà, on touche au bout, je ne suis pas mécontente d'avoir utilisé mon petit et faible pouvoir de président pour avoir offert la parole à Monsieur Philippe Bender, avec lequel je ne suis pas toujours d'accord.

Et puis, et puis là je ne vais rien à dire, pourquoi ? parce que je m'étais promis dans ce travail de président de commission de ne pas exprimer forcément mon avis mais celui de la commission. Mais voilà, j'en pense pas moins que Philippe, enfin si, je ne fais pas de mystère de mes pensées, c'est pour ça que j'ai souvent délégué le travail de défense de notre commission aux représentants de ma commission et je les remercie tous personnellement et individuellement. C'est tous des gens avec qui j'ai eu encore une fois beaucoup de plaisir à échanger, à travailler.

J'estime avoir toujours eu raison dans mes réflexions, mais il se trouve que eux de leur côté, ils estiment la même chose. Alors, j'ai envie de vous dire que l'avenir nous donnera raison. On a appris des mots aussi un durant ces 2 ans et demi de travaux, j'ai toujours des gens qui me disent, si vous discutez un petit peu de prospective à gauche, à droite par exemple, ça et d'autres termes, ils vous diront mais c'est quoi ça ? vous parlez de quoi ? vous faites quoi ? Et c'est vrai, j'ai l'impression de m'être enrichi intellectuellement avec tous ces gens pendant bientôt 2 ans, ou je sais plus, on a fait tellement de rallonges que je sais plus où on en est au niveau des délais mais, quoiqu'il en soit, je vous remercie tous et toutes, il paraît que c'est comme c'est qu'il faut dire maintenant.

Je remercie tout particulièrement Florian Robyr qui a suivi notre commission plus que les autres j'ai l'impression, parce qu'il avait peut-être un petit peu peur du président qui était un petit peu un petit peu UDC et puis pour le reste, je remercie aussi les 7 collaboratrices du service qui ont fait un superbe travail, malgré le manque de diversité des sexes et des genres et des joyusetés et je vous remercie vraiment tous et puis je vous invite à, comment dire, à suivre la commission. Voilà. Merci. [...] c'est difficile toujours.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke, Herr Kommissionspräsident und wir kommen nun zur Abstimmung. Bei der ersten Abstimmung stellen wir den Abänderungsantrag... Passen Sie bitte auf, damit es keine Verwechslungen gibt nachher. Bei der ersten Abstimmung stellen wir den Antrag A629.131 der PDCVr, welche anstelle des Gremiums für Zukunftsfragen eine vorausschauende Politik des Kantons fordern, dem Vorschlag A629.132 von VRL, welche den zweiten Teil des Artikels streichen möchten, dass Indikatoren der Wohlfahrt und der Lebensqualität im Zusammenhang mit der nachhaltigen Entwicklung berücksichtigt werden, gegenüber. Bei der Abstimmung hat die PDCVr die grüne Taste, die VLR die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 70 zu 37 und 7 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der PDCVr. Diesen Vorschlag stellen wir nun dem Vorschlag A629.133 von AC gegenüber, welche eine neue Formulierung vorschlagen. PDCVr hat die grüne Taste, AC die rote Taste, die Abstimmung läuft. Hier obsiegt wieder mit 60 zu 51 und 4

Enthaltungen der Vorschlag von PDCVr. Diesen stellen wir nun der Kommission gegenüber. Die Kommission hat jetzt die grüne Taste und PDCVr die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 65 zu 47 und 3 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag von AC.. Entschuldigung, ah wir haben gewechselt, von PDCVr und diesen stellen wir nun ... Dieser Vorschlag ist jetzt der Vorschlag, den wir gegenüber dem Abänderungsantrag 629.134 CVPO, UDCVR und SVPO stellen, welche die Streichung verlangen. Also der obsiegende Vorschlag von PDCVr hat die grüne Taste und der Abänderungsantrag der CVPO, UDC und SVPO zur Streichung die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 72 gegen 37 und 4 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der PDCVr. Wir kommen noch zur Abstimmung zu Artikel A629.135 von Carron, weil die UDC und CVP haben die Abstimmung hier verlangt. Wer also den Antrag Carron unterstützt, drückt die grüne Taste, wer diesen ablehnt, die rote Taste, die Abstimmung läuft. Also mit 58 gegen 50 und 6 Enthaltungen sind Sie gegen die Annahme des Vorschlags von Carron, wird also nicht aufgenommen.

Damit haben wir die Behandlung der Kommission 6 abgeschlossen. Wir kommen nun, bevor wir zur Schlussabstimmung kommen, zur Schlussdebatte zur Kommission 6 als noch nicht zum gesamten Paket, nur zur Kommission 6. Wünscht jemand das Wort. Ja, das Wort verlangt. Herr François Quennoz, Sie haben das Wort.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, conformément à la décision qui a été prise par notre assemblée hier par rapport au congé parental, le groupe UDC s'opposera donc au texte de la commission 6.

Elle est également satisfaite de voir que la chambre valaisanne du commerce et de l'industrie s'inquiète déjà 24 heures après la décision que nous avons prise, de savoir que l'identité du Père-Noël pour les citer, donc il va de soi que nous refuserons ce texte en raison du congé parental uniquement cantonal. Merci pour votre attention.

Danke Herr Quennoz, wird das Wort weiter gewünscht ?

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Ich bekomme keine Wortmeldungen mehr, also können wir zur Schlussabstimmung über die Kommission 6 kommen. Wer der ersten Lesung der Kommission 6 zustimmen möchte, drückt die grüne Taste, wer dagegen ist, die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 84 Ja, 22 Nein und 6 Enthaltungen, haben Sie der Arbeit der Kommission 6 zugestimmt, ich danke der Kommission 6 mit ihrem Präsidenten Raboud und der Berichterstatterin Duc Bonvin für ihrer Arbeit.

Nun haben wir die Lesung über die gesamte Arbeit abgeschlossen und wir kommen zur Schlussabstimmung, das heisst natürlich zur Schlussdebatte. Nach Abschluss dieser ersten Lesung, wie ich gesagt habe, gewähren wir den Sprecherinnen und Sprechern der Kommissionen... der Fraktionen, der Gruppen, 1-2 Minuten länger für die übrigen Sprecher werden wir uns an die 5 Minuten halten und ich darf diesen Reigen der Ansprachen eröffnen mit Herrn Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Nous sommes tous entrés dans cette aventure depuis de longs mois, avec des convictions et avec des espérances. Nous avons appris, au fil des jours, des travaux et des réflexions, nous avons appris à frotter, à limer ces espérances ou ces convictions, au contact des autres.

Honnêtement aujourd'hui, je pense que nul ici ne peut se dire à 100% satisfait du texte issu de la première lecture jusqu'à la moindre virgule. Chacun a dû apprendre à faire le pas en avant pour aller vers l'autre et pour admettre certaines propositions qui paraissaient décoiffantes, puis chacun a aussi fait le deuil de certains rêves.

Mesdames, messieurs, nous avons reçu du peuple valaisan un mandat, une mission, celle de réviser la constitution et de présenter à ce même peuple dans des délais raisonnables, un texte qui représente, par rapport à la constitution actuelle de 1907, une amélioration, une meilleure réponse aux besoins actuels et futurs de notre canton. A ce stade, le groupe Appel Citoyen reconnaît un certain nombre d'acquis qu'il se plaît à saluer. D'abord, il tient à dire ici que l'organisation territoriale adoptée à ce stade, comme un squelette, comme une architecture solide lui paraît tout à fait fiable. 6 régions, 6 régions d'à peu près égale importance qui ont ceci de particulier, de rassembler toute la plaine à la montagne, le fleuve à la cime, la ville à la station ou à l'alpage, 6 régions d'importance équivalente, 6 régions à l'intérieur desquelles sera désigné un coordinateur ou une coordinatrice par choix des présidents et vice-présidents des communes concernées.

3 éléments, ensuite, architecturent le tout : Le pouvoir exécutif, Appel Citoyen salue la proposition retenue d'augmenter le nombre des Conseillers d'État de 5 à 7, par souci d'efficacité, de plus grand investissement et de plus grande disponibilité des personnes chargées d'assumer ces tâches, des tâches vis-à-vis du peuple. Ce même Appel Citoyen salue également le mode d'élection retenu, c'est-à-dire au système proportionnel, avec la garantie et la seule garantie d'un siège pour chacune des 3 régions électorales. Voilà pour le pouvoir exécutif. Pour ce qui est du pouvoir législatif, Appel Citoyen prend acte de la volonté à ce stade du plénum de conserver un Parlement fort de 130 membres. Mais il salue particulièrement pour le mode d'élection, la suppression des sous-arrondissements, l'abaissement du quorum à un plafond maximal de 5%, et pour une partie importante de ce canton, la prise en compte de la population résidente et non de la seule population suisse. Pour ce qui est du troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire, Appel Citoyen salue la professionnalisation voulue, l'indépendance et la transparence revendiquée de l'exercice de la fonction judiciaire, il salue la mise en place d'une Cour constitutionnelle, l'engagement possible de juges de paix professionnels, la création de tribunaux du droit de la famille. Voilà pour ce qui est globalement le plus perceptible et le plus visible des transformations faites à ce stade, celles qui touchent aux structures. Pour ce qui est plus subtil et qui est appelé à probablement laisser traces dans le futur, dans le mode de comportement des êtres et des choses chez nous, nous saluons dans l'accession les droits et la mise à disposition des droits, nous saluons une plus grande clarification du droit des enfants, en particulier du droit d'être entendu sans limitation d'âge. Nous saluons le droit octroyé aux personnes du libre choix de fin de vie. Nous saluons le droit de vote accordé aux personnes étrangères à l'échelle communale.

Nous saluons également, parce qu'il faut faire bref en matière de survol, nous saluons également l'imposition pour les couples mariés, sous une forme nouvelle de la prise en compte d'un quotient familial que la loi devra déterminer. Nous saluons également le congé parental comme une innovation particulière. Voilà, mesdames, messieurs, pour faire très sobre, quelques-uns des éléments qui nous permettent à nous, Appel Citoyen, de saluer le travail qui a été fait et de dire que nous le soutenons. Nous ne le soutenons pas parce qu'il répond à du progrès. Ce terme de progrès et cette rhétorique qui lui est liée et qui voudrait que ce qui vient après est forcément meilleur que ce qui était avant par le seul fait de venir après, c'est pas ça qui nous fascine, ce qui nous fascine, c'est le fait que nous soyons convaincus aujourd'hui, que en l'état, le projet proposé représente pour les générations futures, nos enfants, vos petits-enfants, une amélioration notable, un Valais plus solidaire, plus généreux, plus ouvert, Appel Citoyen dit oui. Merci.

Merci Monsieur Lovey, und ich erteile das Wort an Herrn Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, nous y voilà, nous avons achevé le débat de première lecture sur l'ensemble de l'avant-projet de notre nouvelle constitution.

C'est l'occasion de prendre un temps d'arrêt et de regarder quelque peu en arrière pour apprécier l'ensemble du travail effectué jusqu'ici.

Nous avons mené au pas de charge un travail conséquent, en particulier cet automne avec non seulement 10 journées de séances plénières mais également des séances de commissions et des séances de préparation au sein de nos groupes pour débattre d'environ 500 amendements. Nous avons tenu un calendrier très serré et nous l'avons fait sans altération du débat public, chacun ayant pu déposer des amendements et prendre la parole pour défendre ou combattre l'une ou l'autre des propositions faites. Quasiment tous les articles ont été amendés, ce qui a provoqué une discussion et un vote de l'ensemble de notre plénum sur chacun d'eux, et tout ceci dans un débat non seulement de qualité, les intervenants ayant amené des justifications détaillées sur chacune de leurs propositions mais aussi dans un débat respectueux des opinions et des personnes. Enfin, il faut aussi relever l'implication de chacun en remarquant que malgré les conditions sanitaires actuelles, nous avons constaté la présence d'au moins 100 Constituants sur 130 à chacune de nos séances. Sur ces premières réflexions relatives à notre travail de première lecture, le groupe VLR tient donc à remercier le Collège présidentiel et le Secrétaire général pour la maîtrise des débats, les présidents, vice-présidents et rapporteurs de chaque commission, pour leur intense travail de préparation et leurs interventions de qualité ainsi que chacune et chacun qui a déposé des amendements et a pris la parole pour les défendre dans nos débats. Le travail a été fait et il a été bien fait, aucun sujet n'est resté tabou. Nous avons aujourd'hui une première version d'un texte qui tient la route.

J'en viens maintenant sur le fond. La première lecture a permis de trancher clairement un bon nombre de questions. Aujourd'hui, nous voyons mieux le squelette de notre nouvelle constitution. Bien entendu, chaque groupe a des éléments de contentement et d'autres de déception. Pour ceux qui veulent mettre des étiquettes, le texte qui ressort de nos débats n'est ni trop conservateur ni trop progressiste. Il tient compte de l'évolution de notre société et apporte quantité d'innovations ou de transcriptions d'éléments qui fonctionnent actuellement sans être révolutionnaires toutefois.

Passons maintenant en revue quelques éléments importants pour notre groupe.

Le groupe VLR était très attaché à une modernisation de nos institutions. Le résultat de la première lecture va dans le sens que nous souhaitons. Nous sommes satisfaits d'un découpage territorial en 6 régions de taille relativement équilibrée, et confrontées aux mêmes problématiques de développement harmonieux. A la tête de ces régions, notre groupe est satisfait de la nomination d'un coordinateur régional désigné par les présidents et vice-présidents des communes concernées, l'introduction du principe d'un Conseil général dès 5'000 habitants, tout en laissant au besoin la possibilité d'un vote populaire pour y renoncer est également une avancée à saluer. Le groupe VLR est également pleinement satisfait que les 6 régions définies forment les cercles électoraux pour l'élection du Grand Conseil sans sous-circonscription. Cela évitera des découpages inadéquats et des calculs d'apothicaire pour compliquer et fausser le résultat de cette élection. À notre époque où la participation des citoyens au scrutin est faible, il faut des règles claires et ne pas détourner le vote du citoyen par le jeu d'une répartition artificielle. La base de calcul de cette élection sera la population résidente et non plus la population suisse. Cette avancée est saluée par notre groupe car il n'est plus justifiable raisonnablement aujourd'hui, hormis pour les calculs de protection d'une majorité, de ne pas tenir compte de la présence de la population étrangère dans notre canton, population à qui s'appliquent les lois cantonales votées au Parlement. Un motif d'insatisfaction toutefois porte sur le mécanisme de protection du Haut-Valais qui, au final, a passé la rampe des votes en cascade mais qui ne semble qu'une proposition par défaut, il conviendra que la commission de deuxième lecture revienne sur cette question. Une piste serait d'appliquer les mêmes règles pour tous, avec la souplesse d'une transition en douceur au avec au besoin une disposition transitoire. Un Conseil d'État à 7 membres élus au système proportionnel, nous satisfait également. Nous avons déjà largement discuté de la plus-value de ce point et je n'y reviens pas ici.

Une justice dépolitisée répond également à un vœu de notre groupe. Nous attendons toutefois encore des éclaircissements sur la question du tribunal du droit de la famille, avec son articulation avec la réforme des APEA en cours. En effet, le vote du plénum a été clair mais dans

diverses prises de parole, il ne semble pas encore si évident que les APEA resteraient encore sous une forme ou non et à quelle échéance temporelle les améliorations rapides souhaitées par tous seraient mises en place dans le cadre de ces réformes parallèles. Peut-être également que la commission de deuxième lecture devra s'attacher à mieux définir les compétences des autorités plutôt que leur dénomination ainsi que sur les impacts financiers en fournissant un rapport plus étayé sur ces points pour une prise de position plus adéquate en deuxième lecture. Un mot pour réitérer ici notre gratitude à la CT2 pour l'intense travail qui a permis de rattraper le retard pris suite à la lecture 0 et de nous livrer aujourd'hui un texte solide concernant nos droits fondamentaux. Brièvement sur les droits politiques, on ne peut faire l'impasse sur l'introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers au niveau communal, soutenu par une majorité de ce plénum et également par une majorité de notre groupe. Ce nouveau droit permettra à nos yeux une meilleure intégration de toute la population et donnera sans doute davantage l'envie aux personnes qui bénéficient de ce droit de faire le pas de la naturalisation pour en profiter au niveau cantonal et fédéral.

Concernant les relations Eglise Etat, nous sommes encore insatisfaits sur la question des frais de culte, non seulement sur la perception de l'imposition dont nous avons largement débattu mais encore sur la question de la charge financière pour les communes qui est injuste selon nous, puisqu'elle dépend de la fortune, de la ou des paroisses qui y sont sises. Enfin, quels sont les frais de cultes qui doivent être couverts par cet impôt particulier ? Voilà les questions que nous avons soulevées avec nos amendements et qui méritent que la commission de deuxième lecture apporte des réponses détaillées et des propositions satisfaisantes dans la suite de nos travaux. En ce qui concerne les tâches de l'Etat, il y a eu beaucoup d'amendements formels, il est à nos yeux important que les commissions de deuxième lecture examinent les propositions faites et retiennent la formulation la plus adéquate en vue d'éviter une nouvelle avalanche d'amendements sur ces commissions.

La question du coût de nouvelles tâches de l'Etat et d'éventuelles compensations ont également souvent été soulevées en plénum. Il importera que les commissions puissent apporter des réponses plus détaillées sur ces points pour apaiser toutes les inquiétudes, faute de quoi ces questions resteront l'objet d'arguments d'autorité, non seulement dans nos prochains débats mais aussi au cours de la campagne de votation. La taille de l'Etat est aujourd'hui un thème politique et de nombreuses voix s'élèvent pour que l'Etat se concentre en priorité sur ces tâches régaliennes.

D'autres thèmes semblent également devoir être précisés que ce soit sur la compréhension de certains termes utilisés et de leurs implications juridiques, de même qu'entre les 2 langues. Je prends ici l'exemple de mardi avec une incompréhension sur la question d'un moratoire ou non sur la quantité des terres agricoles.

La deuxième lecture est là pour répondre à toutes ces inquiétudes et il est important de ne pas éviter ce travail. De l'autre côté, il ne faut pas non plus revenir sur tous les points, notamment sur ceux qui ont donné lieu à un vote clair en première lecture. C'est le subtil travail des commissions de deuxième lecture auxquelles notre groupe souhaite bon vent. En conclusion, le groupe VLR soutient sans réserve le texte résultant de nos débats de première lecture. Il restera attentif toutefois aux questions qui méritent d'être retravaillées en deuxième lecture, notamment celles évoquées ci-avant. Merci et bravo à tous pour votre intense travail et nous nous réjouissons de vous retrouver pour poursuivre les débats en deuxième lecture. Merci de votre attention.

Danke Herr Vuille, ich erteile das Wort an Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et citoyens

Mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, le groupe des Verts et Citoyens remercie l'ensemble des commissions pour leur travail de qualité et pour les articles présentés à la Constituante pour cette première lecture. Nous soutenons ce projet, notamment pour les nouveautés apportées qui tiennent compte de l'évolution de la société

valaisanne, de la diversité des citoyennes et citoyens dans leurs habitat, leur langue et leur origine, tout en maintenant la cohésion du canton. Je ne vais pas dresser la liste des articles que notre groupe a soutenu et ceux auxquels nous ne pouvons nous identifier. Parmi les évolutions positives entre notre constitution actuelle et celle qui ressort de cette première lecture, je souhaite tout de même relever l'ensemble des articles traitant des tâches de l'Etat qui reflètent à notre sens les préoccupations actuelles des Valaisannes et des Valaisans. Le développement durable, le climat, l'environnement et l'énergie ont maintenant leur place dans le futur texte constitutionnel. Cela est plus que nécessaire et c'est aussi un minimum à nos yeux au vu de l'effondrement de la biodiversité et des impacts liés au changement climatique subi au niveau cantonal, suisse et mondial. L'importance de la représentativité équilibrée des femmes et les hommes a été à plusieurs reprises discutée et ancrée dans la future constitution dans 3 articles. Espérons que cela se traduise par un véritable changement dans les faits.

L'inscription des droits de l'enfant dans notre future constitution, tout comme le droit de vote et d'éligibilité des étrangères et les étrangers au niveau communal et la suppression de la possibilité de restreindre les droits politiques aux personnes handicapées mentales nous semblent des éléments essentiels. Nous aurons à coeur de les défendre en deuxième lecture. Quant à nos institutions, le nombre de députés et de députés-suppléants au Grand Conseil devrait rester apparemment inchangé, ce que nous regrettons. Par contre, la Constituante propose une nouvelle vision pour un Conseil d'Etat à 7 membres dont le mode d'élection sera certainement encore discuté. Nous saluons également l'acceptation à une très large majorité du nouveau découpage territorial de notre canton en 6 régions basées autour des villes centres et reliant la plaine à la montagne. Ce découpage nous apparaît comme la meilleure solution pour encadrer le développement économique et politique dans notre canton, tout en respectant les diversités de celui-ci.

Ce découpage, ce nouveau découpage, s'accompagne par le remplacement de préfètes et des préfets par des coordinatrices et coordinateurs régionaux choisis par les communes. Ces nouvelles fonctions permettront de soutenir les collaborations intercommunales indispensables pour un développement régional pertinent et efficient.

Je me permets encore quelques remarques plus générales. Les Verts et Citoyens ne sont pas pour une constitution exhaustive. Vous connaissez nos positions pour une société sobre et efficiente, mais il nous semble nécessaire parfois de préciser certains articles, voire de reprendre des éléments de la Constitution fédérale pour en faire un texte complet à l'attention des citoyennes et citoyens de ce canton. Parfois on gagne, parfois on perd, c'est le jeu de la démocratie. Les Verts et Citoyens regrettent que certains groupes politiques aient brandi à plusieurs reprises la menace du franchissement d'une ligne rouge qui, selon eux, condamnerait l'acceptation de notre nouvelle constitution. Nous ne pouvons que souhaiter que le dialogue soit plus ouvert pour la deuxième lecture et que les différents groupes politiques ainsi que les différentes régions puissent discuter aussi paisiblement que possible en amont des débats en plénum et se mettent d'accord sur un texte acceptable pour la majorité des citoyennes et des citoyens.

J'ai pu entendre ces derniers jours dans les couloirs de cette assemblée que le texte qui ressort de cette première lecture est apparemment jugé par certains comme un texte de gauche. Je rappelle à mes collègues que les élus des partis de gauche représentent moins de 25% de notre assemblée. C'est donc nous prêter un pouvoir de persuasion que nous n'avons pas la prétention de revendiquer. Ce texte peut paraître ambitieux pour certaines et certains, mais il est le reflet des enjeux actuels qui préoccupent les Valaisannes et les Valaisans. Il ose même parfois être précurseur avec l'instauration d'un congé parental par exemple.

Je rappelle aussi que nous avons comme mandat d'écrire une constitution pour les 100 prochaines années. N'ayons donc pas peur de nous affranchir du passé sans toutefois le renier, pour nous tourner vers le futur, faire un Valais ouvert, respectueux de son environnement et de ses habitantes et habitants où chacun trouve sa place et se sent reconnu et accepté. Le groupe

des Verts et Citoyens soutient l'avant-projet de constitution qui ressort de cette première lecture, vous remercie toutes et tous pour votre travail et se réjouit de poursuivre le travail en deuxième lecture. Merci beaucoup.

Danke Frau Vuagniaux, und ich erteile das Wort an Herrn Flavio Schmid.

Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Geschätzter Präsident, werte Verfassungsratskolleginnen und -kollegen, die Mehrheit der CSPO-Fraktion lehnt den Gesamtorentwurf und somit das Resultat aus der ersten Lesung ab. Dieses Nein heisst nicht, dass die CSPO-Fraktion das Projekt der neuen Verfassung torpedieren will oder gar den Kopf in den Sand steckt. Im Gegenteil. Die CSPO sieht das Nein zum vorliegenden Vorentwurf als Motivation und Ansporn, sich noch engagierter für eine im ganzen Wallis mehrheitsfähige Verfassung einzusetzen. Die Ablehnung aus dem Oberwallis kann belächelt, als mühsam und unnütz bezeichnet werden, es ist jedoch ein Abbild davon, wie die Gesellschaft im deutschsprachigen Wallis der Verfassungsrevision gegenübersteht. Wollen wir wirklich riskieren, dass die Verfassungsrevision unseren Kanton spaltet und einen Graben zwischen Ober- und Unterwallis aufreisst? Wollen wir in Kauf nehmen, dass eine überwältigende Mehrheit im Oberwallis sich durch die von uns in diesem Rat gefällten Entscheide missverstanden und untervertreten fühlt? Wollen wir den Nährboden legen für eine politische Teilung unseres Kantons? Die Einheit des Kantons Wallis ist ernsthaft bedroht. Die Entscheide in Bezug auf den Ständerat, den Staatsrat, wie auch den Grossrat, welche die politisch gewichtigen Behörden darstellen, sind allesamt in eine für das Oberwallis nachteilige Richtung verlaufen. Diese Entwicklung bedauern wir und waren überrascht und gleichermassen enttäuscht, wie wenig Gespür und Gehör den sprachlichen und kulturellen Besonderheiten in unserem Kanton geschenkt wurde. In Bezug auf die gesellschaftspolitischen Themen ziehen wir einen grossen Wagen Verfassung, beladen mit dem sorgfältigen Umgang unserer Ressourcen, der subsidiären Unterstützung unserer Schwächsten, der Sorge um das Klima, der Achtung der Natur, der Unterstützung des Gemeinwohls und der Wirtschaft, das Stimm- und Wahlrecht für Niedergelassene auf kommunaler Ebene, der Volksmotion, der Elternzeit, freie Wahl des Schulmodells, das Einfrieren der Landwirtschaftszonen und noch vielen weiteren Artikeln für ein möglichst zukunftsfähiges und fortschrittliches Wallis. Meine Damen und Herren, das Fuder ist stark beladen, aus unserer Sicht in einigen Bereichen überladen, gespickt mit parteipolitischen Programmpunkten, welche auf dem ordentlichen politischen Weg keine Mehrheiten fanden und mittels dem "Büebetrickli" namens Verfassungsrevision nun in der Verfassung verankert werden sollen. Wir anerkennen, dass in der neu erarbeiteten Verfassung gewiss bereits gute Elemente Einzug halten, als Beispiel die Anerkennung der deutschen und französischen Sprache als Amtssprachen oder auch die verabschiedeten Artikel bei der Familien- und Bildungspolitik, die für die CSPO sehr wichtig sind. Es ist jedoch unsere Aufgabe als Verfassungsrat, diesen Wagen gemeinsam so zu beladen, dass er im politischen Kontext mehrheitsfähig ist und nicht unter der Last der vielen, zu vielen Artikeln zusammenbricht. Wir Walliser sind ehrgeizig, willensstark und hartnäckig und in diesem Sinn und Geist werden wir von der CSPO weiter für ein geeintes Wallis uns stark machen. Gemeinsam mit euch, liebe Verfassungsratskolleginnen und -kollegen, schaffen wir das. Hören wir einander zu, nehmen wir einander ernst und gehen wir einen Schritt aufeinander zu. Ich bin und bleibe ein Optimist und habe den Glauben an eine mehrheitsfähige Verfassung nicht aufgegeben. Jedoch sind wir nach der ersten Lesung ein grosses Stück davon entfernt. Besten Dank.

Danke, ich erteile das Wort an Herrn Fabien Thetaz.

Thetaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chers collègues, merci, je m'exprime brièvement en conclusion de cette première lecture. Comme d'autres, notre groupe a régulièrement, a parfois gagné, a régulièrement perdu, très peu d'amendements de notre groupe ont été, ont trouvé grâce à vos

yeux, à ce titre, nous sommes par exemple déçus du statu quo sur les Eglises ou du manque d'audace sur l'environnement, sur le droit de vote à 16 ans, sur le refus du salaire minimum. Ceci dit, le plénum a offert encore moins de succès aux biffeurs en série, ceux qui voudraient en rester à 1907, si bien que le projet qui en résulte est équilibré, c'est avant tout le projet des commissions. A ce titre, notre groupe salue les réformes institutionnelles, l'extension des droits politiques, je pense en particulier au droit de vote et d'éligibilité des étrangers au plan communal ainsi que l'interdiction de restreindre les droits politiques des personnes handicapées mentales.

Je pense aussi à l'extension et à la précision de droits fondamentaux, les articles sur l'égalité et la nouvelle structure territoriale, l'adoption d'un système électoral plus juste, plus ouvert et plus simple, la professionnalisation de la justice. Ce projet comporte beaucoup d'articles qui ancrent simplement la pratique actuelle. Il comporte aussi beaucoup de nouveautés, d'innovations nécessaires pour répondre aux défis présents et futurs du canton. Mais le projet n'a rien de révolutionnaire, il est pragmatique et responsable, toutes les dispositions nouvelles sont déjà appliquées dans d'autres cantons et la plupart ont fait l'objet d'une large acceptation, par exemple, pour les derniers en date, Cour constitutionnelle, tribunal du droit de la famille, neutralité carbone, congé parental, dans une moindre mesure. Aujourd'hui, Monsieur Lovey l'a dit, d'autres l'ont dit, personne ici n'est entièrement satisfait de tous les articles adoptés, à l'inverse, personne n'est complètement insatisfait, c'est normal, les majorités changent en fonction des sujets, et c'est plutôt une bonne chose. Le projet n'appartient à aucun groupe, à aucun camp politique, c'est peut-être pour ça que chacun peut s'y reconnaître. Nous sommes d'avis que ce serait peu constructif de tracer des lignes rouges à ce stade, alors qu'il y a un long chemin encore devant nous. Donnons la chance au dialogue entre nos groupes et à la suite du processus collectif, avant de faire de telles déclarations. D'ailleurs, je suis très étonné par les propos que nous venons d'entendre de Monsieur Schmid.

Selon moi, il s'agit d'une attitude irresponsable qui n'amène rien de concret. Il y a une lassitude dans notre groupe, en tous cas de cette manière de faire, de ce chantage qui consiste à monter les régions les unes contre les autres.

Vous ne faites pas une constitution que pour vos électeurs ni que pour le Haut-Valais, j'espère que nous pourrions à l'avenir, collaborer plus étroitement et avec un esprit plus constructif pour trouver des compromis, des solutions acceptables pour tous, ça veut dire y compris pour le Valais romand.

Le texte aujourd'hui est loin d'être définitif, il est loin d'être optimal. Nous devons être à la hauteur de la responsabilité qui nous incombe. Nous travaillons, comme je l'ai dit, pas pour nos électeurs respectifs mais pour tous les habitants du canton et nous devons garder à l'esprit le bien commun, comme le rappelait à juste titre mon collègue Monsieur Cipolla dans une tribune récente du Nouvelliste. Pour notre part et sans renier nos idéaux ou nos revendications, nous sommes prêts à travailler avec tous les groupes, à trouver des compromis, à trouver des solutions pragmatiques, à trouver des solutions pour débloquer des situations qui peuvent l'être encore ou qui suscitent des craintes ou des frustrations, afin de rendre le texte le plus acceptable possible pour tout le monde et in fine, pour la population dans son ensemble. Notre groupe se prononcera en faveur du projet de première lecture. Merci.

Danke Herr Thétaz, ich erteile das Wort an Herrn German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Dankeschön, Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, in diesem Saal war während den Debatten immer wieder die Rede von roten Linien, mit den entsprechenden Drohgebärden. Rote Linien, die einen schwindlig machen, ohne dass diese zum Ziel führen. Drohgebärden wie eben gehört, begleitet mit Streichkonzerten und der entsprechenden Jammerei und Flennerei, überall und immer wieder zu kurz zu kommen. Für die Fraktion Zukunft Wallis gibt es auch Linien. Unsere Linien sind der Rotten, die Rhone, die von Gletsch bis St. Gingolph führen mit all seinen Seitenbächen im Goms, im Saas, im Lötschental, im val d'anniviers, val

d'heremence oder im val d'entremont. Wir verstehen unsere Aufgabe als Verfassungsamtinnen und Verfassungsamt von Zukunft Wallis eine zukunftsgerichtete Verfassung zu erarbeiten f#r alle Walliserinnen und Walliser, pour tout les valaisannes et valaisans, die entlang dieser Linien leben. Der jetzt vorliegenden Verfassungstext bildet im Vergleich mit der aktuellen Fassung, der jetzigen Verfassung, wesentliche Themen in Gesellschafts- und Umweltfragen ab. Die Grundrechte werden ausgebaut. W#hrend der Grundsatzdebatte, w#hrend der Debatte der ersten Lesung war und ist der Gestaltungswille des Verfassungsrats sp#rbar. Heisse Eisen wurden angepackt und kontrovers diskutiert. Das ist gelebte Demokratie. Unser Fazit zum jetzigen vorliegenden Entwurf, der Entwurf nach der ersten Lesung ist #ber weite Teile fortschrittlich und zukunftsgerichtet. Die Repr#sentation und Beteiligung aller Walliserinnen und Walliser in der kantonalen Politik wird verst#rkt. Ich denke dabei namentlich an den Staatsratproporz, die Beibehaltung der Sitze der Grossr#tinnen und Grossr#te, der Suppleantinnen und Suppleanten, das Stimmrecht auf kommunaler Ebene f#r Niedergelassene, den Ausbau der direktdemokratischen Instrumente mit dem Generalrat. Einige wesentliche gesellschaftspolitische Themen konnten verankert werden. Ich denke da namentlich an die Gleichstellung, den Elternurlaub, die Kinderrechte mit bezahlbarer Kinderbetreuung, die Rechte f#r Menschen mit Behinderung oder das Recht f#r ein w#rdiges Lebensende. Ein wichtiges Zeichen f#r die Zukunft ist auch die Neuorganisation der Regionen. Entgegen anderslautenden Verlautbarungen sorgte der vorliegende Entwurf f#r den kantonalen Zusammenhalt. Namentlich geht es um die Dezentralisierung und auch und wenn das offenbar nicht alle begriffen haben in diesem Saal, um die Schutzklausel f#r den Grossrat. Es liegt in der Natur der Sache, dass wir nicht #berall zufrieden sind. Gerne s#hen wir eine Trennung zwischen Kirche und Staat. Es wurde die Chance verpasst, einen kantonalen Mindestlohn einzuf#hren, auch h#lt der Verfassungsrat in seiner Mehrheit an der sturen und starren doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse fest und vorab wird der Umwelt- und Klimaschutz im vorliegenden Entwurf zu unverbindlich abgehandelt. Ein Bereich, der f#r unsere nachfolgenden Generationen von zentraler Bedeutung ist. Hier besteht in der zweiten Lesung dringender Handlungsbedarf. In zweiter Lesung m#ssen ebenfalls Fragen rund um die Wahlen in den Staatsrat gekl#rt werden und die Organisation der Regionen ist noch etwas diffus, hier besteht in der zweiten Lesung Kl#rungsbedarf. F#r uns als #berzeugte Demokraten ist klar, eine neue Verfassung ist kein Wunschkonzert. Es wird keine Verfassung geben, die allen W#nschen Rechnung tragen kann. Das gilt es zu akzeptieren und das akzeptieren wir von Zukunft Wallis. Ohne Kompromisse geht es nicht. Eine Politik mit dem Kopf durch die Wand f#hrt zu unn#tigen Kopfschmerzen mit einer unsanften Landung auf einem Tr#mmerhaufen. Die Fraktion Zukunft Wallis sagt einstimmig Ja zum vorliegenden Verfassungsentwurf nach der ersten Lesung. Wir sind bereit, auch in zweiter Lesung frei, demokratisch und konstruktiv mitzudenken und mitzuarbeiten, f#r eine neue, fortschrittliche und zukunftsgerichtete Verfassung. Besten Dank f#r die Aufmerksamkeit.

Danke, ich erteile das Wort an Frau Kamy May.

May Kamy, membre de la constituante, PDCVr

Monsieur le pr#sident, ch#res et chers coll#gues, une constitution en tant que loi fondamentale d'un Etat est le reflet d'une certaine vision de la soci#t#e. Je me r#jouis que nous ayons pu affronter en pl#num nos diff#rences et exprimer nos sensibilit#s. Et # ce titre, au nom du groupe PDCVr, je remercie tous mes coll#gues Constituants pour leur travail mais aussi le Coll#ge pr#sidentiel, le Secr#taire g#n#ral et toute son #quipe pour leur travail et la tenue des d#bats.

A ce stade, nous pouvons dresser un bilan politique sur l'ensemble de la premi#re lecture. Nous avons notamment des clivages gauche droite, #vidents et attendus, mais nous avons encore et surtout des clivages ville montagne, Haut-Valais Bas-Valais. Il est question de la coh#sion de notre canton ici. Sans cette coh#sion, nous nous #loignerons un peu plus d'un consensus final absolument n#cessaire pour convaincre une majorit#e de citoyens de la pertinence de notre proposition et du s#rieux du travail. Je reste n#anmoins convaincue que cette pertinence, nous la

trouverons au travers de la nécessaire cohérence de nos décisions au cours de la deuxième lecture qui s'annonce.

Dans les rêves les plus fous du groupe PDCVr, le texte n'a fait pas vraiment les contours que nous nous présentons aujourd'hui, mais une constitution n'est effectivement pas un condensé du programme politique d'un parti. Elle est un texte équilibré, susceptible de représenter un consensus fort. A ce titre, nous imaginons encore un texte court qui réfléchisse à l'organisation territoriale et institutionnelle de notre canton pour le préparer aux défis qui l'attendent, car notre projet est encore assez bavard, trop d'articles, trop de mélanges entre la loi et la constitution, trop de rigidité, à ce stade, notre groupe n'a pas encore fait de balayage. Ce travail devra être fait par chacun d'entre nous pour la deuxième lecture, mais il nous semble à ce stade bon de ne pas considérer ce paramètre dans nos décisions de vote, mais considérons donc le fond.

Voici les points auxquels le groupe PDC est particulièrement attaché. S'agissant des autorités cantonales, le bilan est mitigé. La révision constitutionnelle n'a germé d'aucune crise majeure du canton, ou alors serait-ce celle de faire tomber la citadelle PDC, mais elle est tombée rassurez-vous, c'était le 7 mars 2021.

Nous pouvons donc revenir à un système majoritaire au Conseil d'Etat. Nous nous réjouissons cependant de la réforme de la justice. Des dossiers s'amoncellent, s'empilent, se complexifient, il était impératif de proposer une réforme structurelle. Nous soulevons à ce propos la création d'un tribunal du droit de la famille et la modification du juge de commune en juge de paix.

Concernant le développement territorial, nous nous sommes engagés à soutenir un canton en 6 régions, conjuguant les intérêts de la plaine et de la montagne dans un bassin de population suffisant. Nous saluons également l'évolution de statut du préfet en coordinateur de région désigné par les présidents et vice-présidents de communes de la région. Autre thématique importante de nos travaux, l'extension des droits politiques. À cet égard, le groupe PDCVr regrette pour l'instant les choix qui ont été faits à ce stade. Nous estimons que nous devons tendre vers plus de démocratie certes, mais nous ne devons pas le faire au fi du cadre institutionnel. À ce titre, nous regrettons encore l'article concernant le droit de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau communal sans modalités et la non-restriction des droits politiques pour toutes les personnes incapables de discernement. En matière de droits fondamentaux et de tâches de l'Etat, le groupe PDCVr se réjouit de l'introduction d'un article concernant le numérique et la transparence en politique. En termes financiers, nous relevons le choix du plénum de maintenir le double frein à l'endettement, le renforcement de l'Inspection des Finances et l'instauration d'un congé parental. Tous ces articles permettront de faire face aux défis qui nous attendent de manière sereine. En revanche, nous regrettons l'introduction de certains droits à la portée incertaine qu'il faudra clarifier, tel que le droit de fin de vie librement choisie ou l'inscription d'un article de non-discrimination, allons plus loin que la Constitution fédérale. Il s'agira de clarifier la portée de ces articles en vue de la lecture 2. A la lecture de la somme des tâches de l'Etat, nous avons également une crainte vis-à-vis de l'augmentation extrême de l'appareil administratif. Nous craignons la naissance d'une technocratie. C'est ici un nouveau coup de canif dans le fragile équilibre de la cohésion plaine/montagne.

À l'aune de ce discours, nous en appelons à la concorde. Le bilan général est certes plutôt positif mais les points sur lesquels nous étions attachés pèsent encore assez fort dans la balance. D'ailleurs, il faudra un grand engagement auprès de chacun d'entre nous pour accepter l'ensemble des innovations que nous proposons. Un gros travail nous attend, car une constitution n'est pas simplement un texte à écrire. Une constitution, c'est un texte à vivre et à faire vivre. Dans ce contexte, vous l'avez compris, nous nous investirons jusqu'au bout pour faire passer le projet du plénum dans un dialogue ouvert, mais les Constituants du groupe PDCVr restent partagés face à cette première lecture. Feu vert pour avancer dans le travail, abstention, voire refus pour certains, pour faire entendre nos sensibilités. Nous souhaitons arriver à un consensus fort qui saura nous rassembler dans une pesée globale des intérêts.

Regardons en avant désormais, allons en lecture 2, allons-y avec l'assurante confiance de dégager un consensus fort pour notre Valais et sa population. Merci pour votre attention.

Danke Frau May, bevor Herr Abächerli das Wort bekommt, bitte ich sie die Fenster noch zu öffnen, damit wir durchlüften können, und ich erteile an Herrn Abächerli das Wort.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Vielen Dank, ich hoffe ich konnte nun genügend Luft holen für meine Abschlussrede. Geschätzter Herr Präsident, geschätzte Damen und Herren, da stehen wir also nun am Ende der ersten Lesung, zeitlich sind wir dort, wo wir sein müssten. Sind wir es aber auch inhaltlich? Die ganze CVP-Fraktion ist der Meinung, dass dies nicht der Fall ist. Vor einem Jahr, also nach der Grundsatzdebatte habe ich von einem Entwurf der Verfassung gesprochen, der noch viele Ecken und Kanten hat, die es nach der Vernehmlassung weiter zu schleifen galt, um eine mehrheitsfähige Verfassung entstehen zu lassen, welche eine realistische Chance auf eine Annahme durch das Volk hat. Für uns von der CVPO war es klar, nach der Grundsatzdebatte und der Vernehmlassung waren die Zeiten der Philosophen und Wissenschaftler, von den Träumereien und Ideologien, von den Hypes und der Symbolik und der gekränkten politischen Seelen der letzten verlorenen Abstimmung vorbei. Endlich galt es Realpolitik zu machen und Kompromisse zu finden, welche die Mehrheit des Verfassungsrates und der Bevölkerung hinter sich scharen würden. Es galt auch an die positiven Elemente die wir in der Grundsatzdebatte hatten anzuknüpfen, da gibt es ein paar aufzuzählen. Heute muss ich ernüchternd feststellen, dass nach der Vernehmlassung, einer zweiten Runde Kommissionsarbeit und der ersten Lesung immer noch eine Rohling mit vielen Ecken und Kanten übrig geblieben ist. Zwar konnten einige Ecken und Kanten abgeschliffen werden, dafür sind aber mindestens so viele neue hinzugekommen. Ja, unser Vorentwurf steht auf wackligen Füßen. Viele Entscheidungen von den Kommissionen wurden Lastminute gefällt. In den Abstimmungen haben wir immer noch Zufallsentscheidungen, die irgendwie zustande gekommen sind und niemand weiss wie. Das ist keine positive Sache. Der jetzige Vorentwurf widerspricht zudem in vielen Ansichten unserer Wählerinnen und Wähler und damit auch der Mehrheit der Oberwalliser Bevölkerung. In Anbetracht des jetzigen Stands der Arbeiten ist eine hohe Ablehnungsquote im Oberwallis im Bereich von 75 bis 80% mehr als wahrscheinlich. Es würde mich ferner nicht überraschen, dass der Vorentwurf in seiner jetzigen Form auch im Unterwallis nicht unbedingt Euphorie auslösen wird. Die Gründe sind verschieden und hat nicht nur mit dem Oberwallis zu tun. Staatliche Intervention und Vorschriften scheinen wichtiger zu sein als Selbstbestimmung und Selbstverantwortung in der neuen Verfassung. Zudem soll auch der Staatsapparat ausgebaut werden durch die Aufstockung der Exekutive und eine exzessive Auslistung von Staatsaufgaben. Bei einigen hier im Saal sind die Beweggründe dahinter klar, diese sind ideologischer Natur oder basieren auf einem tiefen Misstrauen gegen die Politik, den Staat und schlussendlich auch dem Volk. Bei einigen wiederum fehlt der Mut und zwar der Mut auch Nein zu sagen, vor allem auch zu Dingen, die einem am Herzen liegen, aber ganz einfach nicht in die Kantonsverfassung gehören, sei es weil sie spezifisch zu wenig allgemein, bereits auf höherer Ebene geregelt oder einfach nicht umsetzbar. sind Zudem fehlt oft eine seriöse Auseinandersetzung mit den Konsequenzen zu getroffenen Entscheiden. So kann niemand sagen, ob ein Familiengericht langfristig die bessere Lösung als die KESB ist, auch wissen wir nicht, wie eine Elternzeit auf kantonaler Ebene überhaupt umsetzbar und vor allem finanzierbar wäre. Ich erinnere, der Kanton Tessin hat am 25. Januar dieses Jahres dem Elternurlaub zugestimmt, vor 6 Tagen haben sie einen Bericht veröffentlicht, dass sie jetzt eine Gruppe zusammenstellen müssen von Leuten die sich darum kümmern sollen und schauen, ob das überhaupt machbar ist und sie erwarten keine Antwort innerhalb des nächsten Jahres. Erschwerend kommt hinzu, dass der Verfassungsrat es nicht geschafft hat, den Sorgen und Nöten der deutschsprachigen Minderheit ausreichend Rechnung zu tragen. Fakt ist, heute stehen wir da mit verschiedenen weitreichenden und gewichtigen Entscheidungen, die eine Annahme im Oberwallis faktisch verunmöglichen, aber ich bin mir sicher auch im Unterwallis. Dabei denke ich besonders an die Aufstockung des Staatsrats

von 5 auf 7, die Änderung der Wahlverfahren beim Staatsrat von Majorz zu Proporz, Änderung des Verteilschlüssels beim Grossen Rat, Abschaffung der Unterwahlkreise, Wahl der Ständeräte und Staatsräte mittels Einheitsliste, Einführung des Stimm- und Wahlrecht für Ausländer auf kommunaler Ebene. Keiner dieser Punkte könnten wir sagen ist per se für eine Ablehnung der einzige Grund, ab die schiere Anzahl dieser von uns eher kritischen und nicht wünschenswerten Element machen eine Unterstützung des Vorentwurfes unmöglich. Hinzu kommt die Tatsache, dass kein nennenswerter Mehrwert geschaffen werden konnte, zum Beispiel durch die Einführung eines effektiven Minderheitenschutzes. In vielen Themen ist der Status Quo zudem die bestmögliche verbleibende Option. Dieser Realität schmälert die Erfolgchancen einer erfolgreichen Verfassungsrevision drastisch oder besser gesagt, sie verunmöglichen diese. Man kann dem Volk auch nicht verübeln, gegen eine Revision zu sein, die einem selber mehr signifikante Nachteile aber keinen einzigen Vorteil bringt und mit welcher die Beibehaltung des Status Quo als Zückerchen für die Minderheit verkauft werden.

Geschätzte Damen und Herren, wir sind noch nicht so weit, wo wir sein müssten und nein der jetzige Entwurf wird vor dem Volk derzeit keine Chancen haben. Wir müssen drastisch und korrigierend in unseren Prozess eingreifen, wollen wir das Ruder noch einmal herumziehen. Wir sind nicht mehr in der Grundsatzdebatte. Wir von der CVP können so heute nicht hinter dem Vorentwurf stehen, das hab ihr sicherlich bereits realisiert. Entsprechend werden wir den Vorentwurf so nicht annehmen können. Wir werden uns enthalten, da wir weiterhin bereit sind, unsere Verantwortung gegenüber der Bevölkerung wahrzunehmen und noch einmal Vollgas zu geben, damit wir am Ende unserer Arbeit eine mehrheitsfähige Verfassung zusammenstellen können. Aber machen Sie sich keine Illusionen, geschätzte Damen und Herren, Enthaltung in dieser Abstimmung heisst nicht, dass wir nicht Gegensteuer geben werden und im schlimmsten Fall nach der nächsten Lesung gegen die Verfassung stimmen werden. Schlussendlich sollte jeder in diesem Saal wissen, was leere Stimmzettel oder eben Enthaltungen bei der Verfassungsrevision bedeuten. Danke für die Aufmerksamkeit.

Danke Herr Abächerli, ich erteile das Wort an Herrn Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, von Beginn an hatte die SVP-Oberwallis und der Verfassungsrat ein zwiespältiges Verhältnis. Es war die SVP-Oberwallis, die sich damals gegen die Totalrevision der Kantonsverfassung ausgesprochen hat. Es war die SVP-Oberwallis, die sich damals gegen einen Verfassungsrat aussprach. Doch die SVP-Oberwallis hat den Willen der Walliserbevölkerung respektiert und ist gewillt, sich an der Ausarbeitung der neuen Kantonsverfassung zu beteiligen. Zukunft braucht Herkunft, das ist im Verfassungsrat unsere Richtschnur. Die SVP-Oberwallis hat sich konstruktiv und mit einem grossen Engagement eingebracht, sei es in den Kommissionen, sei es in der Reflexionsgruppe mit den bürgerlichen Parteien, sei es im Plenum, wo die die SVP-Oberwallis alleine in der ersten Lesung 130 Abänderungsanträge eingebracht hat. Leider muss ich nun aber feststellen, die neue Verfassung ist zum Scheitern verurteilt. Zu oft wurden die berechtigten Interessen des Oberwallis als kulturelle und sprachliche Minderheit in diesem Kanton überhört. Zu oft wurde der Sozialstaat und Staatsapparat vom Verfassungsrat ausgeweitet. Zu viel verzichtbares wurde in die neue Verfassung aufgenommen. Teuer wäre die neue Kantonsverfassung, zu stark will man unsere Gesellschaft ändern. Die neue Verfassung die enthält über 200 Artikel, lassen Sie mich einige aus unserer Sicht problematischen Punkte hervorheben. Der Verfassungsrat hat beschlossen, den Staatsrat auf 7 auszubauen, verweigert aber gleichzeitig dem Oberwallis seinen berechtigten Anspruch auf 2 garantierte Staatsräte. Bislang hat das Oberwallis einen von 5 neu noch einen von 7. Ebenso hat der Verfassungsrat unsere Forderungen nach einem garantierten Oberwalliserständerat und einer angemessenen Vertretung im Grossrat abgelehnt. Die neue Verfassung die schwächt das Oberwallis. Dies akzeptiert die SVP-Oberwallis nicht. Der Verfassungsrat hat beschlossen, dass künftig Ausländerinnen und Ausländer in der Gemeinde

abstimmen, wählen und gewählt werden dürfen. Für uns ist klar ein Ausländerstimmrecht jeglicher Art in der neuen Verfassung und die SVP-Oberwallis wird sich mit voller Kraft gegen die neue Kantonsverfassung aussprechen. Weiter müssen wir feststellen, dass es viele linke Postulate in diese neue Verfassung geschafft haben. Man will die landwirtschaftliche Fläche einfrieren, man strebt die Klimaneutralität an, man will eine kantonale Elternzeit, man will eine Korrektur in den politischen Behörden, wenn die Ausgewogenheit zwischen Mann und Frau nicht gewährleistet ist, man will ein neues Verfassungsgericht, man will ein neues Familiengericht, man will einen Anspruch auf Kinderbetreuung schaffen, man will ein Recht auf Integration einführen, man will, dass die Gemeinden die Entwicklungszusammenarbeit und die Förderung des fairen Handels begünstigen sollen. Sie sehen, die SVP-Oberwallis hat sich bei all diesen Ideen jeweils geschlossen und einstimmig dagegen ausgesprochen und wir bedauern diese Beschlüsse, die Sie, geschätzte Kolleginnen Kollegin, gefällt haben. Für uns ist klar, es muss ein Umdenken stattfinden. Für die zweite Lesung fordert die SVP-Oberwallis, der Verfassungsrat muss den Dialog zu den Entscheidungsträgern und der Bevölkerung stärken. Man muss die Skepsis. man muss die Kritik berücksichtigen. Matteo Abächerli der Fraktionschef der grössten Oberwalliser Partei sprach, dass im Moment 80% der Oberwalliser mutmasslich dagegen sein würden. Mit der CSPO und der SVPO sind zwei Regierungsparteien gegen den vorliegenden Entwurf. Weiter muss der Verfassungsrat die finanziellen Auswirkungen seiner Beschlüsse beziffern. Wieviel kostet die neue Verfassung? Sind das 100 Millionen Mehrkosten, 500 Millionen Mehrkosten, niemand weiss es, niemandem war das wichtig, ausser der SVP Oberwallis. Der Verfassungsrat hat die Tendenz, dass man alles und jede Kleinigkeit regeln will. Vieles was sich nun im neuen Verfassungsentwurf befindet, das ist nicht verfassungswidrig. Das muss sich ändern. Wir brauchen eine pragmatische, wir brauchen eine bürgernahe Kantonsverfassung. Abschliessend möchte ich festhalten, dass es der Verfassungsrat es in der ersten Lesung nicht geschafft hat, eine für alle politischen Gruppierungen und alle Regionen überzeugende Verfassung zu erarbeiten. Kommt es nicht zu einem Umdenken im Verfassungsrat, dann ist für die SVP-Oberwallis klar: die neue Verfassung ist zum Scheitern verurteilt.

Danke Herr Amacker, ich erteile das Wort an Frau Géraldine Granges Guenet.

Granges Guenet Géraldine, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Cher président, chers collègues, je m'adresse à vous au nom du groupe UDC Valais romand, soutenu dans sa démarche par le SVPO qui saisissent l'Assemblée Constituante par une voix soit cumulative, soit alternative, le bureau se prononcera de la requête ci-après en demandant qu'elle fasse l'objet d'un débat et d'un vote. Depuis 2 ans, nous avons franchi plusieurs étapes, nous nous sommes d'abord organisés avec l'élaboration de notre règlement. Nous avons ensuite brainstormé en commission pour arriver en lecture 0, étape durant laquelle les groupes politiques se sont positionnés. Professeurs, avocats, historiens, libres penseurs, conservateurs, Haut-Valaisans, Bas-Valaisans, femmes, hommes, nous avons tous pu apporter nos idées, notre vision afin de rédiger cet avant-projet. Suite à la consultation publique et institutionnelle, notre travail en lecture 1 a permis d'affiner, de corriger, d'alléger ou parfois de simplement préciser articles et alinéas.

Certaines propositions émises dans le cadre de la première lecture auront des conséquences organisationnelles, économiques et financières non négligeables. Or, la Constituante n'est pas une institution hors sol et évolue dans l'ordre juridique existant. À cet égard, il y a lieu de respecter la Constitution de 1907 qui, en son article 25, prévoit le double frein aux dépenses et à l'endettement, principe qui a été repris par l'Assemblée Constituante à son article 417. Ce principe se retrouve concrétisé dans la loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier du canton.

Notre mission, notre but premier, est de donner aux futures générations un texte fondateur rassemblant les valeurs auxquelles nous croyons, l'organisation que nous pensons la plus juste et garante de stabilité, la qualité de vie que nous espérons voir perdurer et qui

contribueront à faire le Valais de demain. Cela a sans doute un prix. Mais quel est-il ? Durant cette lecture de détail, nous avons maintes fois entendu des argumentaires faisant référence aux coûts de la mesure discutée. Aucun groupe n'y a échappé. Ceci prouve que nous avons tous eu à un moment donné cette préoccupation. À combien peut-on estimer l'impact de cette nouvelle constitution sur le budget annuel de fonctionnement de l'Etat ? 5 millions ? 30 millions ? 60 millions ? Qui dans cette salle peut estimer approximativement ce montant ?

Devrions-nous en avoir peur ou plutôt être sereins ? Est-ce que celui-ci sera supportable ? Lever ces doutes est de notre responsabilité morale. En conséquence, à mi-chemin dans sa mission, l'Assemblée Constituante doit impérativement procéder à cette vérification. Idéalement, cette tâche devrait être confiée au Conseil d'État qui pourra charger l'inspectorat des finances ou tout autre organe qu'il jugera idoine. Il s'agira alors de déterminer les conséquences organisationnelles, notamment les exigences en infrastructures et en personnel, ainsi qu'économiques et financières. Ces éléments nous seront précieux, tant au moment de valider le texte final qui sera soumis à l'approbation de nos concitoyens que durant la campagne qui s'ensuivra. Je vous invite à réfléchir à cette proposition et vous remercie pour votre écoute.

Danke Frau Granges.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Damit haben wir die Rednerliste abgearbeitet, ich bekomme noch eine Wortmeldung von Herrn Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, eigentlich habe ich erwartet, dass noch andere sprechen, ich mache das gerne und teile meine Ansicht über das Ergebnis mit und zwar aus folgendem Grund: mein Unterwahlkreis hat nur einen Sitz mit 1 % am Bevölkerungsanteil. Ich kann davon ableiten, dass ich eigentlich im Namen der Einwohnerinnen und Einwohner unseres Halbbezirkes spreche, umso mehr dass ich seit mehr als einem Jahr nicht mehr einer Partei angehöre. Betroffen von unseren Entscheidungen, die wir jetzt beschlossen haben, ist die Gesamtbevölkerung, inklusive die Kinder und inklusive die Jugendlichen und die Ausländerinnen und Ausländer nach reiflicher Überlegung lehne ich den Verfassungsentwurf ab. Mit dieser Entscheidung können sich mehr als die Hälfte der Interessierten an der Politik in meinem Halbbezirk nicht einverstanden erklären, weil sie nach dem Motto leben, wir wollen keine neue Verfassung, wir brauchen keine, vor allem keine, die offenbar weniger gut ist als die bisherige aus dem vergangenen Jahrhundert. Gemäss meiner Schätzung ist das gut die Hälfte der Stimmenden und wenn ich ablehne, sind die mit mir zufrieden. Dann aber gibt es die andere Seite, die sich eine neue Verfassung wünscht, die offener, die moderner und vor allem liberaler, sozialer und vor allem gerechter ist als die bisherige und dass sind in meinem Halbbezirk nicht wenige. Eine Analyse des Stimmverhaltens hat nämlich ganz klar gezeigt aufgrund der Ergebnisse der kantonalen und eidgenössischen Abstimmungen, dass wir etwas anders stimmen als die Mehrheit der Bezirke im Oberwallis. Diese progressive Seite wird ungefähr bei rund 30% liegen. Und die sind mit diesem Entwurf nicht zufrieden, genau gleich, wie ich es auch nicht bin. Wir haben verpasst in dieser ersten Lesung die erzielten Fortschritte aus der Beratung der Grundlagen und die deutlichen Äusserungen in der Vernehmlassung umzusetzen. Fakt ist: im ganzen Kanton bleibt die Skepsis der konservativen Seite bestehen und wie wir gehört haben auch bei einer moderaten Liberalisierung würde sich diese Seite nicht zu einer Umstimmung bewegen lassen. Die progressive Seite ist ebenfalls stark mit Skepsis beladen, nur bei der wesentlichen Verbesserungen könnte man sich schlussendlich zu einem Ja durchringen, auch wenn es heute anders tönt, aber wenn ich alle Reserven mitberücksichtige, dann ist das Ergebnis ein anderes. In unserem Verfassungsrat fehlt die tragende, die mitbestimmende Mitte oder sie hat sich zu wenig in Szene gesetzt. Da sind die Kolleginnen und Kollegen, die immer noch zu stark den Empfehlungen unserer Chefinnen oder Chefs folgen. Wir alle sollten uns in Erinnerung halten,

den Artikel 2 Absatz 1 unseres Reglements, die Mitglieder des Verfassungsrates beraten und Stimmen unabhängig. War und ist unser Verhalten in der Tat von dieser Maxime geleitet worden. In einigen Punkten hat uns die aktuelle Politik des Staatsrats und des Grossen Rates bereits überholt. Beide betreiben Politik der Aktualität und mit zeitlich erreichbaren Zielen. Sie machen das gut. Der Verfassungsrat sollte eine Verfassung schreiben für die nächsten 50 Jahre. Hatten wir dieses Ziel der Zukunftsgestaltung überhaupt noch vor Augen? Gut, ich schliesse eigentlich mit diesen Worten, da ich Verantwortung trage gegenüber meinen Kindern und meinen Enkelkindern, die sich fragen, was haben sich die Leute bloss gedacht Ich stimme heute Nein und werde am Schluss nach der zweiten Lesung Ja stimmen, denn ich will eine neue Verfassung.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Wir haben alle Wortmeldungen behandelt. Bevor wir zur Abstimmung kommen, möchte ich Sie noch darauf hinweisen, was ein Ja respektive ein Nein für eine Bedeutung hat. Bei einem Ja wird das Expertenteam dann die Verfassung in der ersten Lesung überprüfen, Abänderungsanträge vielleicht einbringen, Anpassungen machen und ca. Ende Januar werden dann die neu bestimmten Kommissionen die zweite Lesung vorbereiten. Wenn wir ein Nein zur ersten Lesung sagen, dann ist das ein Ablehnen der Arbeit die wir jetzt gemacht haben, was dann auch bedeutet, dass die bestehenden Kommissionen, welche die erste Lesung gemacht haben, wiederum die Arbeit fortführen müssten, weil wir ihnen das Vertrauen da nicht gesprochen haben. Also ich muss Ihnen das so klar mitteilen, ohne jemanden beeinflussen zu wollen, aber nicht dass es nachher heisst, das habe ich nicht gewusst. Und nun kommen wir zu dieser monumentalen Abstimmung über den gesamten Verfassungsentwurf nach der ersten Lesung. Wer dieser Verfassung zustimmen will, drückt die grüne Taste, wer diesen Entwurf ablehnt, die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 69 Ja zu 28 Nein und 17 Enthaltungen haben Sie dem Entwurf der ersten Lesung zugestimmt. Ich danke Ihnen dafür.

2. Rapport de la Commission de rédaction Bericht der Redaktionskommission

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Wir kommen nun zu Punkt 4 der Tagesordnung, es ist der Bericht der Redaktionskommission zur Struktur der neuen Verfassung. Ich werde der Präsidentin der Redaktionskommission, Frau Gabriele Barras, das Wort für eine allgemeine Einleitung erteilen, dann werden wir die Abänderungsanträge behandeln. Wir werden wie gewohnt die Abänderungsanträge Kapitel für Kapitel diskutieren und abstimmen. Frau Barras ich erteile Ihnen das Wort.

Barras Gabrielle, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Merci. La Commission de Rédaction a élaboré la présente proposition de structure à l'occasion de 2 séances, les 31 mai et 8 juillet 2021. La structure proposée correspond largement à la répartition des domaines en 10 commissions thématiques, décidée dans le règlement de la Constituante. Elle découle en outre, d'une analyse des articles tels que rédigés par les commissions thématiques, d'un examen de la structure des autres constitutions cantonales et de la Constitution fédérale ainsi que d'une réflexion générale sur la répartition de la matière la plus claire et logique possible.

La Commission de Rédaction a cherché à élaborer une structure qui soit la plus simple et compréhensible que possible. Il s'agit d'éviter un chapitrage trop complexe avec de très

nombreux chapitres, ainsi que plusieurs niveaux de sous chapitres. La structure ici proposé s'en tient donc à 10 chapitres principaux, composés au maximum de 2 niveaux de sous chapitres. Je vous rappelle ici les principales orientations choisies par la Commission de Rédaction pour élaborer cette structure. Placer le chapitre sur les droits fondamentaux directement après le chapitre sur les principes généraux, placer le chapitre sur les droits politiques après les droits fondamentaux et avant les dispositions sur les autorités et les tâches publiques, comme dans la plupart des constitutions cantonales. Placer les chapitres sur les autorités cantonales et communale avant celui sur les tâches publiques. Pour la Commission de Rédaction, il s'agit de définir les autorités avant de définir les tâches qui leur sont attribuées. Regrouper les dispositions relatives aux communes, aux bourgeoises et à la structure territoriale, les régions, dans un même chapitre. Créer un chapitre 7 finances, distinct du chapitre 6 sur les tâches publiques, comme dans une majorité de constitutions cantonales. Placer le chapitre sur les relations Etat Eglises avant le chapitre sur la révision de la Constitution, comme dans la grande majorité des constitutions cantonales. Créer un chapitre 9 contenant les dispositions sur la révision de la Constitution, juste avant les dispositions finales et transitoires, comme dans la plupart des constitutions cantonales. Vous trouverez les détails de cette proposition dans le rapport de la Commission de Rédaction du 3 août 2021. Merci de votre attention.

Danke Frau Barras, wir kommen also nun zur Behandlung, wir haben verschiedene Abänderungsanträge erhalten, und ich darf Herr Jean Zermatten das Wort leiten.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci beaucoup monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, tout d'abord comme membre du comité qui a initié la Constituante, je me félicite du vote qui vient d'être acquis et qui a dit oui pour une deuxième lecture. Ceci dit, je m'exprime ici au nom d'Appel Citoyen relativement au document intitulé projet de la commission de rédaction et structure que vient de présenter Madame Barras, pour vous dire tout d'abord que je remercie évidemment la commission et ses membres de ce projet qui est clair et relativement simple. La structure adoptée par la Commission n'appelle, à mon avis, guère de commentaires, d'ailleurs, il y a peu d'amendements déposés par les différents groupes politiques. La structure proposée non seulement est claire et simple, mais elle est logique et suit en gros la structure habituelle des différentes constitutions cantonales revisitées, par exemple Fribourg, qui a une constitution qui comporte 11 titres. La structure de la Constitution suisse est un peu plus compacte, elle qui n'a que 6 titres. Comme l'examen de détail n'était pas terminé au moment où nous devons fournir les amendements, Appel Citoyen n'a fourni des amendements que sur les titres, elle a 4 amendements, je passe directement à l'amendement numéro 1, et je reviendrai pour chaque amendement.

Le premier amendement concerne le titre 1 qui s'intitule actuellement principes généraux, Appel Citoyen propose de changer ce titre en dispositions générales. En effet, si on considère le contenu de ce titre premier, on s'aperçoit qu'un certain nombre d'articles énumèrent des faits, les articles 100, 101, 102, 103, 103bis, 104, 110, à savoir que le Valais est un canton suisse, qu'il a une capitale, dans laquelle nous nous trouvons, que se reconnaît un blason, qui est très bien décrit héraldique, qu'il chante un hymne cantonal, qu'il entretient des relations avec l'extérieur.

Ce ne sont pas les principes, ce sont des faits. Ce n'est que lorsque l'on aborde les buts de l'Etat et les différents formes de l'activité étatique, la cohésion cantonale, une représentation équilibrée des femmes et des hommes, que l'on répond à la définition de principes. Dès lors, cette assemblage de plusieurs "plans" constitutionnels dans ces ensembles d'articles de portée diverse, ne peuvent pas être regroupés sous le terme générique de principe. Il s'agit en fait de dispositions générales qui figurent dans le titre premier de cet avant-projet tel qu'il vient d'être soumis en première lecture et qui sera dans la table des matières pour la deuxième lecture. Donc, Appel Citoyen propose de changer ce titre en dispositions générales, je vous remercie de votre attention.

Danke Herr Zermatten, ich erteile das Wort an Herrn Kurt Regotz.

Regotz Kurt, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Geschätztes Präsidium, sehr geehrte Verfassungsrätinnen und Verfassungsräten, zwei Sachen, die Fraktion CSPO hat die Arbeit der Redaktionskommission gewürdigt und ist mit all den vorliegenden Vorschlägen einverstanden. Ich komme jetzt aber als Präsident der Kommission 1 zu den Abänderungsvorschlägen der AC von Jean Zermatten und er sagt, die ersten Themen sollen unter dem Begriff "allgemeine Bestimmungen" festgehalten werden. Nun er hat recht wenn er sagt, das Wappen, die Hymne und was auch immer, das sind Bestimmungen. Aber gerade in diesem Kapitel in diesem Bereich sind wesentliche Grundsätze festgehalten, nämlich die Grundsätze staatlichen Handelns oder ein Grundsatz den wir heute nochmals sehr breit diskutiert haben, nämlich den Grundsatz der Gleichbehandlung der Geschlechter. Und da gibt es noch weitere Grundsätze die in diesem Kapitel unterstrichen werden und daher bin ich der Meinung, dass der Titel Grundsätze hier erhalten werden soll und nicht ersetzt werden soll durch das wenig sagende "Bestimmungen".

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke Herr Regotz. Ich sehe, dass Herr Côme Vuille das Wort verlangt hat. Eine Frage an Sie, sprechen Sie zum ersten Abänderungsantrag zu den allgemeinen Grundsätzen oder wollen Sie schon unten zu den Gemeinden gehen. Wir werden Absatz für Absatz machen? Also, wir haben die allgemeinen Grundsätze formell abgeschlossen und wir kommen dann zur Abstimmung. Wir haben den Vorschlag von AC A0101 welche Grundsätze mit Bestimmungen ersetzen möchten. Wer dieser Abänderung zustimmen möchte, der drückt die grüne Taste, wer dagegen ist die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 48 zu 36 und 3 Enthaltungen haben Sie diesen Abänderungsantrag abgelehnt. Zu Punkt 3 und 4 haben wir keine Abänderungsanträge, wir kommen zu Punkt 5 Gemeinden, Regionen und Burgerschaften. Wer will sich dazu äussern? Herr Jean Zermatten Sie haben das Wort.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci monsieur le président, dans ce deuxième amendement, qui concerne le titre 5 intitulé dans le projet de rapport « communes, régions et bourgeoisies », de notre avis, ce titre pourrait être plus clair et parler d'organisation territoriale : régions, communes, bourgeoisies. On a en effet sous ce titre actuellement une déclinaison qui commence avec les communes, sous titre 5.1, compétences et organisation, en abordant ensuite le découpage territorial du Valais en 6 régions, le sous-titre 5.2 et on finit le chapitre avec les bourgeoisies, 5.3. De l'avis du groupe Appel Citoyen on devrait être plus logique et partir du général au particulier ou ici du plus grand pour finir au plus petit, autrement dit commencer par le niveau cantonal, donc aborder la question du découpage territorial, la partie 5.2 de l'avant-projet et qui comprend les articles 01, 02, 03, puis descendre au niveau des communes, l'actuel sous-titre 5.1, comprenant les sous-chapitres dispositions générales, autorités, fusions, réorganisation et division des communes, sur les articles 1000 à 1013. Dès lors, le 5.1 devient 5.2, et enfin traiter du cas particulier des bourgeoisies qui reste à son emplacement sous titre 5.3. Donc un peu plus de logique que de commencer par la commune, ensuite seulement l'organisation territoriale et finir par la bourgeoisie, donc je vous recommande d'adopter notre amendement et je vous remercie de votre attention.

Danke Herr Zermatten, ich erteile das Wort an Herrn François Quennoz.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, le groupe UDC prendra qu'une fois la parole afin de dire qu'il rejoindra totalement donc le projet émis par la Commission de Rédaction, il est à nos yeux trop tôt pour s'attarder sur des amendements tels que proposés par Appel Citoyen. Et je pense pas me tromper en voyant l'intérêt général de la salle, donc nous rejoindrons la commission

sur l'entier des articles et nous voterons non à l'ensemble des amendements proposés. Merci bien.

Danke Herr Quennoz.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Wir kommen also zur Abstimmung von Abänderungsantrag A0502 der den Titel ändern möchte. Wer diesem Antrag zustimmt, drückt die grüne Taste, wer ihn ablehnt die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 51 zu 42 und zwei Enthaltungen haben Sie diesem Abänderungsantrag zugestimmt. Wir kommen zur Abstimmung Antrag AC A05 03 der die Reihenfolge der Gemeinden und der Regionen wechseln will. Wer diesem Antrag zustimmt, drückt die grüne Taste, wer dagegen ist die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 57 zu 37 und 3 Enthaltungen haben Sie diesen Antrag angenommen. Wir kommen zu Kapitel 6 öffentliche Aufgaben. Das Wort wird verlangt von Herrn Côme Vuille, Sie haben es. h

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, concernant la structure de la constitution, le groupe VLR a déposé un seul amendement concernant l'ordre de certaines tâches publiques.

En effet, celles-ci nous paraissent mal priorisées dans le projet, il convient à nos yeux de faire figurer en premier, directement après les principes généraux, la famille et l'enseignement et la formation. Nous proposons dès lors de mentionner en point 2 la famille, en 3 l'enseignement et la formation, puis en point 5 la sécurité publique, en 6 la sécurité sociale et en 7 l'intégration, merci de votre attention.

Danke Herr Vuille.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Gib es weitere Wortmeldungen? Dies scheint nicht der Fall zu sein, kommen wir zur Abstimmung. Wer den Antrag R06.04 von VLR unterstützt, drückt die grüne Taste, wer ihn ablehnt, die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 56 zu 39 und 2 Enthaltungen unterstützen Sie den Antrag von VLR. Im gleichen Kapitel haben wir einen Abänderungsantrag von Herrn Gerhard Schmid R06.05, indem er Kultur und Erbe streichen möchte und den Satz mit "und Tourismus" ergänzen. Ja, Herr Schmid möchte sich noch äussern.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Ja Herr Präsident es geht darum wie es richtig erfasst wurde, siehe R08.08 macht nur einen Sinn, wenn dieser Artikel resp. dieser Abänderungsantrag gutgeheissen wird. Das ist dann eine Folge diese Abänderung später, aber es geht um den Grundsatz wie er unter Kapitel 8 dann festgelegt wird.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Dann brauchen wir die zwei Abstimmungen zu diesem Zeitpunkt jetzt nicht abzustimmen. Die zweite der 06.06. das Gleiche? Ok. Dann stellen wir das zurück und schauen zuerst was bei den anderen Abstimmungen angenommen oder abgelehnt wird.

Bei 7 haben wir keine Änderungen. Bei 8 Kirchen und Religionsgemeinschaften da gibt es zwei Abänderungsanträge. Wünscht jemand das Wort? Ja, Herr Zermatten Sie haben das Wort.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, chers collègues, désolé de vous retenir pour cet exercice semble-t-il fastidieux et qui ne retient pas tellement votre intérêt, à mon sens, quand on établit une constitution, la table des matières est relativement importante. Ici, on peut d'ailleurs se poser la question sur ce chapitre, si les relations entre l'Etat et les Eglises mérite un chapitre particulier. Je rappelle que, d'après la première lecture, on a que 4 articles, les articles 112 à 115, qui pourraient soit être laissés dans la première partie des principes généraux que je voulais appeler dispositions générales, où ils étaient précédemment, ou inscrits dans les tâches publiques qu'on vient de voir, sous le titre 6.

Le groupe Appel Citoyen n'a pas poussé la discussion plus loin à ce sujet étant donné le délai court que nous avons pour un amendement, mais je pense que la Commission de Rédaction devrait néanmoins repenser cette question. Est-ce que ces relations méritent un chapitre à lui tout seul ? A mon sens non, mais vous nous ferez une autre proposition. Par contre, Appel Citoyen propose de modifier l'intitulé de ce titre, en l'appelant relations Etat, Eglises et autres communautés religieuses pour coller avec ce que nous avons décidé dans les contenus de ces 4 articles, puisque nous avons distingué les Eglises qui sont reconnues de droit public, et les autres communautés qui sont une autre catégorie. Cet intitulé serait en effet de notre avis beaucoup plus clair et plus explicite de ces articles. Je vous remercie.

Danke Herr Zermatten, ich erteile das Wort an Herrn Kurt Regotz.

Regotz Kurt, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Geschätzter Herr Präsident, wertees Präsidium, meine Damen und Herren Verfassungsräte und -rätinnen. Zu diesem Titel eben der Kommission 1 haben wir Kirche und Religionsgemeinschaften bewusst nicht angelehnt. Religionsgemeinschaften, weil es da schon Meldungen gegeben hat bei der Vernehmlassung, dass andere Religionsgemeinschaften das Gefühl gehabt haben, wenn ihr sagt, andere und ich nehme an weitere ist sinngemäss, dann ist ist das schon etwas ausgrenzend, aber das ginge noch, ich könnte mit dem noch leben. Aber wenn wir zumindest den Verfassungsentwurf genauer anschauen, dann gibt es zwei anerkannte Kirchen und die Religionsgemeinschaften. Es gibt nicht andere. Jede Religionsgemeinschaft ist als Religionsgemeinschaft zu betrachten und wir haben die zwei anerkannten Kirchen und dieser Unterschied ist im Verfassungsentwurf so klar festgehalten. Und wenn jetzt da noch steht, die Beziehungen zwischen Staat, Kirche und Religionsgemeinschaften, oder ob das einfach unter dem Titel Kirchen und Religionsgemeinschaften ist und auch im Register nachher zu finden. Ich glaube, es ist einfacher den Titel so zu belassen, wie ihn die Redaktionskommission vorgeschlagen hat.

Danke Herr Regotz, ich erteile das Wort an Herrn Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je rejoins parfaitement ce que vient de dire le président de la commission 1 Kurt Regotz. D'ailleurs je me permets de rappeler, sans faire l'éloge de moi-même n'est-ce pas, que j'ai proposé la suppression de autres communautés religieuses, supprimer le autres, pourquoi ? Parce que chacun est libre de croire ce qu'il veut, chaque communauté a sa dignité, chaque communauté a son droit dans un Etat de droit, et c'est pour cela que nous avons mis au fond cette distinction. Il y a les Eglises reconnues, les 2 Eglises traditionnelles et les communautés religieuses, quelles qu'elles soient, parce que quand on lit autres c'est comme si on disait, il y a les autres vous voyez. Et en français, comme en allemand ça a une connotation très négative. Maintenant la question qui est posée ici, c'est qu'il ne faut pas refaire le débat qu'on a fait, le débat était les relations entre l'Etat et l'Eglise qui était autrefois, l'article 2 de la constitution, depuis 1848, même depuis 1815, ensuite, ça a été par notre projet ici, mis après les tâches publiques, après les institutions comme dans la solution bernoise d'ailleurs

ou si je ne me trompe pas vaudoise, et je crois que c'est un bon choix qui a été fait. Maintenant, ce que dit Monsieur Jean Zermatten, qu'il faut repenser tout cela, je pense qu'il faut le faire à cela, il faut repenser tout parce que le vote qui a eu lieu tout à l'heure nous montre bien la fragilité de notre oeuvre et il faudra donc reprendre cela. Mais, pour l'instant, il faut voter ce que la Commission de Rédaction a réfléchi. Je profite de l'occasion puisque je suis là, avant de partir, de dire merci aux traductrices et traducteurs qui sont là après le Grand Conseil, ils nous ont facilité la tâche, à tous les secrétaires de commissions, professionnels, qui ont assisté, qui ont traduit souvent en français et en allemand. Enfin le Secrétaire général et ses juristes, Madame Arnold, Madame Nanchen et autres. Et tout le personnel au fond du secrétariat général, vous savez, la constitution valaisanne et une constitution dans les 2 langues.

Il y a 3 autres cantons qui le font, il y a Berne, il y a Fribourg et les Grisons qui le font, avec le romanche et l'italien, et puis la Confédération. Ce n'est pas un travail facile que d'avoir cette harmonie, cette concordance entre les 2 langues, entre les 2 pensées, et entre les 2 formulations. Ce sera jusqu'au bout une difficulté mais une grande chance. Soyons conscients de cette chance. Soyons conscients que ce pays, au fond qui a ses 2 langues, est un grand pays, au point de vue culturel mais que quand il élabore une loi fondamentale, c'est une tâche difficile, extrêmement difficile. Il serait beaucoup plus simple de faire une Constitution qu'en français, n'est-ce pas, ou qu'en allemand, puisqu'il y a certains qui voudraient séparer encore le Haut-Valais du Bas-Valais, mais je n'en suis pas, je vous remercie.

Danke Herr Bender.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Und nun kommen wir zu den Abstimmungen. Wir haben den Antrag von AC. Ah, Herr Schmid möchte sich doch noch zu seinem Antrag äussern.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Ja, Herr Präsident, das muss ich schon, denn es geht um einen wesentlichen Punkt. Es spielt ja keine Rolle, was die Abstimmung ergeben wird, ob AC oder von der Kommission. Aber ich habe einen Vorschlag, dass man die beiden Sachen unter dem Titel sozialer Zusammenhalt regelt. Da beginnen wir mit Kirchen und Religionsgemeinschaften zum einen und das andere wäre eben die Kulturkünste und das kulturelle Erbe und dieser Antrag muss ich konsequenterweise jetzt auch noch, an dem muss ich festhalten, weil ich festgestellt habe, ich habe viel gesprochen, sie haben mich gehört, wenige haben zugehört und eigentlich fast niemand hat mich erhört. Mit dem möchte ich abschliessen und danken für die Geduld. Ich habe mir die Freiheit erlaubt, zu sprechen, zu sagen was ich denke und fühle, das ist eigentlich die Aufgabe des Verfassungsrates zuzuhören, etwas aufzunehmen und dann zu entscheiden und die Entscheidungen akzeptiere ich. Ich bin in keiner Art und Weise frustriert, sondern einfach realitätsbezogen wo ich stehe und wo ich mich jetzt wieder hinsetze. Danke vielmals.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Wir wissen das zu schätzen. Wir haben nun 2 Abstimmungen, zuerst den Antrag von AC A-R08.07 die einen neuen Titel wünschen. Wer diesen Antrag unterstützt, drückt die grüne Taste, wer dagegen ist die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 70 Nein zu 29 Ja und einer Enthaltung lehnen Sie den Antrag von AC ab. Wir kommen zum Antrag von Herrn Schmid 08.08. Wer den Antrag von Herrn Schmid unterstützt, drückt die grüne Taste, wer ihn ablehnt, die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 78 gegen 20 und 5 Enthaltungen lehnen Sie den Antrag von Herrn Schmid ab. Ich frage Herrn Schmid an zu den Abstimmungen im Kapitel 6, sind die beide hinfällig oder nur die erste? Beide hinfällig. Sie ziehen beide zurück. Dankeschön. Wir kommen noch zu Kapitel 9 Revision der Verfassung.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci monsieur le président, ici c'est un amendement plutôt simple, c'est l'idée de fusionner les chapitres 9 révision de la constitution et 10 dispositions finales et transitoires, dans la recherche d'une table des matières un peu plus svelte que ce qu'elle est, il n'y a pas d'autres raisons particulières qu'une raison purement formelle. Je vous remercie.

Danke Herr Zermatten.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Wir stimmen also über 9 und 10 dann ab, weil es dasselbe betrifft. Zuerst zur Abstimmung zum Abänderungsantrag AC 09.09. Wer diesen Antrag annimmt, drückt die grüne Taste, wer dagegen ist die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 61 zu 35 und 5 Enthaltungen lehnen Sie diesen Antrag ab. Damit ist auch die Abstimmung. Abänderungsantrag 10.10 von AC hinfällig. Wir haben die Behandlung der Redaktionskommission über die Struktur abgeschlossen. Ich bedanke mich bei der Redaktionskommission für ihre Arbeit, besonders bei der Präsidentin Gabrielle Barras.

Ich schlage vor, dass wir jetzt keine Pause machen und es durchziehen. Ich denke, es ist allen besser gedient, wenn Sie einige Minuten am Abend früher nach Hause gehen können. Da ich keinen Aufschrei höre im Saal, mache ich weiter mit Punkt 5, Änderung des Reglements des Verfassungsrats.

3. Modification du règlement de la Constituante

Änderung des Reglements des Verfassungsrates

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Sie haben einen Beschlussentwurf und einen Bericht des Büros am 17. November mit der Einladung zur heutigen Sitzung erhalten. Das Büro schlägt dem Verfassungsrat vor, in Anhang 3 des Reglements des Verfassungsrates einen neuen Artikel 1a einzufügen, in dem festgelegt wird, dass jede thematische Kommission für die Ausarbeitung von Übergangsbestimmungen zu den ihr durch das Reglement zugewiesenen Themen zuständig ist. Das Büro ist der Auffassung, dass es nicht als angemessen erscheint, dass nur die Kommission 1 mit der Ausarbeitung der Übergangsbestimmungen für alle im Entwurf der neuen Verfassung vorgesehenen Artikel beauftragt ist. Gewisse Bestimmungen, die von den thematischen Kommissionen ausgearbeitet werden, müssen durch Übergangsbestimmung ergänzt werden, in denen beispielsweise das Inkrafttreten der neuen Bestimmungen festgelegt wird. In diesem Zusammenhang ist das Büro der Ansicht, dass es zweckmässiger wäre, wenn jede thematische Kommission gegebenenfalls die Kompetenz hätte, Übergangsbestimmungen zu den Themen, die ihr durch das Reglement zugewiesen wurden, auszuarbeiten und dem Verfassungsrat vorzuschlagen. Dies natürlich in Zusammenarbeit mit der Koordinationskommission und allenfalls dem Büro, um die Gesamtkohärenz zu gewährleisten, insbesondere in Hinblick auf das Inkrafttreten der Bestimmungen über die kantonalen, kommunalen und gerichtlichen Behörden. Gibt es zu diesem Abänderungsvorschlag Wortmeldungen? Dies scheint nicht der Fall zu sein, also können wir direkt abstimmen. Wer mit der Abänderung des Reglements des Verfassungsrats im Anhang 3 einverstanden ist, drückt die grüne Taste. Wer dagegen ist, die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 93 Ja 1 Nein und 3 Enthaltungen stimmen Sie diesem Vorschlag des Büros zu.

Wir gehen weiter zur Wahl der Präsidenten/innen und Vizepräsidenten/innen der thematischen Kommissionen..

4. Désignation des président-e-s et vice-président-e-s des commissions thématiques **Wahl der Präsidenten/innen und Vizepräsidenten/innen der thematischen Kommissionen**

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Nach Artikel 17 Absatz 4 des Reglementes des Verfassungsrates müssten die thematischen Kommissionen im Anschluss an die erste Lesung erneuert werden. Der Artikel 23 Absatz 1 des Reglementes bestimmt, dass die Präsidenten und Präsidentinnen und die Vizepräsidentinnen und Vizepräsidenten der thematischen Kommissionen auf Vorschlag des Büros vom Verfassungsrat gewählt werden. Der Vorschlag des Büros kann durch das Plenum geändert werden. Sie haben am 27. November die Wahlvorschläge des Büros erhalten. Vorgeschlagen wird in der thematischen Kommission 1 Marius Dumoulin PDCVr als Präsident und Corinne Duc-Bonvin als Vizepräsidentin, bei Kommission 2 Florian Evequoz AC als Präsident und Damien Raboud UDCVR als Vizepräsident, Kommission 3 Fabienne Murmann CVPO als Präsidentin und Natacha Maret PDCVR als Vizepräsidentin, Kommission 4 Narcisse Crettenand VLR als Präsident und Léonard Bender AC als Vizepräsident, Kommission 5 Laurcence Vuagniaux Les Verts als Präsidentin und Jean-Pierre Rey VLR als Vizepräsident, Kommission 6 Arnaud Dubois VLR als Präsident und Gabrielle Cornut Les Verts als Vizepräsidentin, Kommission 7 Fabian Zurbruggen SVPO als Präsident und Sophie Bornet PDCVr als Vizepräsidentin, Kommission 8 Herr François Quennoz UDCVR als Präsident und Adeline Crettenand VLR als Vizepräsidentin, Kommission 9 Florence Favre PDCVr als Präsidentin und Leander Williner CSPO Vizepräsident und Kommission 10 German Eyer Zukunft Wallis als Präsident und Ida Häfliger CSPO als Vizepräsidentin.

Die Liste liegt Ihnen so vor, ich habe sie abgelesen, gib es andere Vorschläge? Das scheint nicht der Fall zu sein. Nach Artikel 78 des Reglements können wir eine stille Wahl durchführen, dieser besagt nämlich, entspricht die Anzahl der Kandidatinnen und Kandidaten der Anzahl zu besetzenden Ämter, so erfolgt die Wahl in stiller Wahl. Ich gratuliere somit allen gewählten Präsidenten/innen und Vizepräsidenten/innen und wünsche ihnen viel Erfolg in der zweiten Lesung. Wir kommen zu Punkt 7 Wahl des Präsidialkollegiums.

5. Collège présidentiel 2022 : Election de deux membres **Präsidialkollegium 2022 : Wahl von zwei Mitgliedern**

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Wir kommen nun zur Wahl des Präsidialkollegiums 2022, die Wahl von 2 Mitgliedern. Gemäss Artikel 10 Absatz 1 des Reglementes des Verfassungsrates werden jedes Jahr 2 Mitglieder des Präsidialkollegiums ersetzt. Der Verfassungsrat hat am 5. Juni 2019 eine Konkordanzformel genehmigt, die eine ausgewogene Vertretung der politischen Fraktionen gewährleistet. Diese Formel steht im Anhang 4 des Reglementes. Der Artikel 16 Absatz 1 Buchstabe b des Reglementes bestimmt, dass das Büro des Verfassungsrates auf Vorschlag der Parteien dem Verfassungsrat die Kandidaten für das Präsidialkollegium vorschlägt. Das Büro hat die Vorschläge der politischen Fraktionen PDCVr und der CSPO, die Fraktion die 2022 turnusgemäss in das Präsidialkollegium Einsitz nehmen, zur Kenntnis genommen und beschlossen, dem Verfassungsrat folgenden Personen zur Wahl in das Präsidialkollegium 2022 vorzuschlagen. Für die PDCVr ist es Frau Jenny Voeffray und für die CSPO Herr Kurt Regotz. Gibt es andere

Vorschläge. Auch dies scheint nicht der Fall zu sein, wir können also gleich voranschreiten wie es bei der vorhergegangenen Wahl war und in stiller Wahl und mit Applaus wählen. Ich wünsche den Zweien viel Erfolg und gratuliere.

Zum neuen Präsidialkollegium darf ich das Wort noch an Frau Gianadda erteilen.

Gianadda Géraldine, membre de la constituante, VLR

Avant de clôturer formellement cette session qui marque la fin de cette première lecture sur l'avant-projet de la constitution que nous allons soumettre au peuple valaisan, Gaël bourgeois et moi-même tenons à remercier vivement Gabrielle Barras et Felix Ruppen, notre coordinateur, qui vont quitter le Collège présidentiel le 31 décembre. Nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec Gabrielle et Felix durant cette année. Nos nombreuses séances du Collège présidentiel se sont déroulées de manière très harmonieuse et dans le respect des points de vue de chacun. Cela nous a permis de résoudre à satisfaction les difficultés liées à l'organisation de cette première lecture, notamment quant aux différents problèmes soulevés et à la situation épidémiologique actuelle. Le Collège présidentiel a ainsi pu prendre ses décisions en toute sérénité dans une ambiance amicale et courtoise. Nous réitérons donc nos remerciements à Gabrielle et Felix et nous nous réjouissons de les retrouver l'année prochaine au sein du plenum.

C'est également avec grand plaisir que nous accueillons les 2 nouveaux membres du Collège présidentiel, soit Jenny Voeffray pour le PDCVr et Kurt Regotz pour le CSPO. Nous sommes persuadés que le Collège présidentiel ne pourra que profiter de leur expérience et de leur compétence pour mener à bien la tâche qui nous est confiée par cette assemblée pour cette dernière phase de la Constituante. Nos remerciements vont également à Florian Robyr ainsi qu'aux membres du secrétariat général, soit le secrétariat ou les greffières, ainsi qu'aux techniciens et aux traducteurs.

Finalement et à titre personnel, je vous remercie toutes et tous pour votre engagement et j'en profite pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos prochains, de très belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2022, et au plaisir de vous retrouver l'année prochaine.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke Frau Gianadda für diese sehr sympathischen Worte und ich erteile das Wort noch an Frau Gabrielle Barras.

Barras Gabrielle, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Chers membres de la Constituante, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre collaboration à ce devoir, à cette belle aventure qu'est la rédaction de notre nouvelle constitution du Valais. Un devoir, car nous avons été mandatés par le peuple qui nous a fait confiance afin de porter ses besoins et leur concrétisation dans la mesure du possible, en y adaptant les couleurs afin que renaisse notre norme fondamentale valaisanne aux goûts de notre siècle et pour ceux qui vont suivre. Une aventure de rencontre d'Hommes avec un grand H, portée par son humanité, remplie d'émotion, de rêves et d'expériences. La cité de Platon n'existe pas. Cependant, nous avons fait et ferons de notre mieux afin de marier des idéaux, des convictions, des vœux, des réalités. Je tiens à remercier tout particulièrement notre Secrétaire général pour son écoute, sa diligence, son aide, sa grande efficacité, voire sa quasi-perfection. Sans oublier son équipe de spécialistes. Merci également aux membres du Collège présidentiel pour leur collaboration harmonieuse, ce fut un plaisir. Je pense aussi à Yann Roduit et à Emilie Praz, avec qui ce fut aussi un plaisir. Merci à vous toutes et tous, chères Constituantes et chers Constituants pour ce partage, pour votre bienveillance, afin de concrétiser le bien commun au plus près de notre conscience et de notre humanité. Je suis toute émue... Je tiens à vous souhaiter de belles fêtes de Noël, et de tout mon cœur, mes meilleurs vœux pour la continuation et le succès de notre nouvelle Constitution. Merci.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Ja nun sehr geschätzte Damen und Herren, was bleibt dem Präsidenten in seiner letzten Amtshandlung noch zu sagen? Meine zwei charmanten Damen im Präsidialkollegium haben eigentlich schon fast alles gesagt, was man am Schluss einer ersten Lesung sagen darf. Ich möchte mich einerseits beim ganzen Präsidialkollegium sehr herzlich bedanken für die konstruktive und gute Zusammenarbeit, die wir während dieses Jahres hatten. Der Dank gehört natürlich auch dem Generalsekretär wie es schon ausgesprochen ist. Er ist stets unermüdlich und immer bei mir und neben mir gewesen und hat mich immer wieder unterstützt, wenn ich irgendeinmal da am Bildschirm etwas verwechselt habe, aber er hat auch bis spät in die Nacht gearbeitet, damit Ihr immer die Unterlagen zeitgerecht erhalten habt. Ihm gehört sicher ein sehr grosser Dank sowie seinem gesamten Mitarbeiterstab, die uns nicht nur hier in Sitten, sondern auch in besonderen Situationen extra muros in Brig und in Martinach immer alles perfekt vorbereitet haben und unterstützt haben.

Last but not least, meine sehr verehrten Damen und Herren, danke ich Ihnen für die sehr angenehme, interessante, teilweise intensive Zusammenarbeit, die wir hier im Plenum gehabt haben. Die erste Lesung ist abgeschlossen. Wie wir gehört haben, sind nicht alle zufrieden, was eigentlich auch normal ist nach der ersten Lesung. Ich wünsche, dass die zweite Lesung hier noch einen grossen Schritt weitergeht, damit am Schluss doch viel mehr Leute, alle von Ihnen, alle wird nicht möglich sein, viele von Ihnen dann die Verfassung auch so unterstützen können. Ich schliesse, indem ich Ihnen alles Gute für die kommenden Festtage wünsche. Die die haben, schöne, erholsame Ferien, einen guten Rutsch ins neue Jahr und ich freue mich, im nächsten Jahr nicht mehr hier oben, sondern wieder unten bei Ihnen und für die zweite Lesung der Verfassung zu debattieren und zu kämpfen. Besten Dank, kommen Sie gut zurück und ich freue mich auf die Fortsetzung der Arbeit im anderen Rahmen.

La séance est levée à 16:46.